

Relevé des AVIS

Séance plénière du **25/6/2024**



sommaire

Propos introductif de la Présidente	3
Vœu	5
Vote et Déclarations	
Article 21 du RI - Délégation au Bureau	10
Vote	
Avis et déclarations sur les rapports de l'Exécutif régional	
Rapport d'activité 2023 de la Région BFC	11
Compte administratif de l'exercice 2023	12
Budget supplémentaire 2024	17
Actions régionales en faveur de la filière industrielle nucléaire	22
Bilan de la Feuille de route pour la Transition énergétique 2022-2024	24
Contribution sur la COP territoriale	27
Désignations dans les organismes extérieurs	52



propos introductif de la présidente

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,
Mes chères et chers collègues,

J'ai le plaisir de vous accueillir pour notre assemblée plénière, ce jour, dans la salle des séances du Conseil régional à Dijon. J'ai également le plaisir d'accueillir Monsieur Vacheyrou, président du Codev du Pays Châtillonnais, que je remercie sincèrement de sa présence pour notre assemblée. Je vous prie également d'accueillir Faustine Cernois, actuellement en stage au secrétariat général du CESER pour une période de 15 jours. Elle est lycéenne en seconde au lycée Jean-Marc Boivin à Chevigny-Saint-Sauveur en Côte-d'Or. Le CESER fait place aussi à la jeunesse.

Nul ne l'ignore, l'actualité politique et sociale de notre pays, liée à la dissolution récente de l'assemblée nationale et aux élections législatives à venir des 30 juin et 7 juillet prochains, tend à perturber le calendrier des institutions.

En raison de ce contexte particulier, il est peu probable qu'un élu du Conseil régional soit présent à notre assemblée plénière. Je salue toutefois la présence pour le Cabinet de Monsieur Christophe Tripogney.

Comme je vous en ai fait part vendredi par mail, l'assemblée plénière du Conseil régional, initialement prévue le 27 juin, est reportée au 15 juillet. J'ai souhaité, en accord avec le Bureau tenu le 21 juin, maintenir notre assemblée plénière tel qu'elle avait été programmée. Les avis formulés par les commissions thématiques sont prêts, la contribution sur la COP territoriale est achevée. Il me semblait donc pertinent de ne pas reporter la tenue de notre assemblée plénière à mi-juillet qui aurait eu pour probable conséquence un trop grand nombre d'absents dans nos rangs.

Toutefois, si d'autres rapports, autres que ceux traités ce jour et requérant l'avis du CESER, venaient à être soumis à la délibération de notre assemblée, je vous propose d'activer l'article 21 de notre règlement intérieur et en application de l'article R4134-21 du CGCT, permettant ainsi au Bureau de se voir déléguer par l'assemblée plénière, la possibilité d'élaborer des contributions et des expressions formulées au nom du CESER. Nous procéderons ainsi à un vote, à main levée si personne ne s'y oppose, en ce sens.

En réponse à la pesanteur politique et sociale ambiante, aux élections législatives prochaines, dont nous mesurons toutes et tous le poids dans l'histoire de notre République, j'ai proposé un texte, lors du bureau tenu vendredi dernier, afin de rappeler l'importance de la prise en considération de l'expression citoyenne, de l'expression des corps intermédiaires et de l'expression des assemblées telles que les CESER, dans la construction des politiques publiques, en complémentarité de la démocratie représentative.

Débatte entre membres du Bureau pour décider de la forme que pouvait prendre ce texte, il a été voté à la majorité des membres présents qu'il soit présenté sous la forme d'un vœu, tel que le permet l'article 16 de notre RI. Ce vœu vous a été transmis par mail vendredi 21 juin, en même temps que les projets d'avis et la contribution à la COP territoriale.

Ainsi, suite à mon discours liminaire, je vous présenterai le vœu validé par le Bureau. Celui-ci sera soumis aux éventuelles déclarations puis au vote afin de devenir, s'il est adopté, la parole du CESER de Bourgogne-Franche-Comté.

Notre ordre du jour se poursuivra selon les 5 points suivants, tel qu'annoncé dans la convocation que vous avez reçue le 11 juin.

1/ Dans un premier temps, nous procéderons à la présentation et au vote des projets d'avis portant sur les rapports soumis par l'exécutif régional.

Notre projet d'avis sur le Rapport d'activité 2023 de la Région Bourgogne-Franche-Comté a été préparé dans le cadre du bureau. Claudine Villain en sera la rapporteure.

Une autre saisine légale ensuite, avec les rapports budgétaires que sont le Compte administratif de l'exercice 2023 ainsi que le Budget supplémentaire 2024. Les projets d'avis ont été préparés en commission Finances-Europe avec les apports des autres commissions thématiques. Le rapporteur en sera Franck Ayache.

Avec le rapport concernant les Actions régionales en faveur de la filière industrielle nucléaire, un sujet sensible s'invite dans notre assemblée. Le parti pris de la commission Économie-Emploi, qui a préparé le projet d'avis, a été de porter une analyse sur la dimension industrielle uniquement. Le rapporteur sera Pierre Guinot.

Le Bilan de la Feuille de route pour la Transition énergétique 2022-2024 est le dernier rapport pour lequel Michel Bleuze présentera le projet d'avis préparé en commission Mobilités-Énergie.

2/ Un temps fort ensuite, avec notre contribution à la territorialisation de la planification écologique, que nous avons renommée, "contribution à la COP territoriale". Même si, malheureusement, une grande incertitude plane sur l'avenir de cette démarche depuis l'annonce de la dissolution de l'Assemblée Nationale, j'ai souhaité que nous puissions aller au terme de notre engagement auprès du Conseil régional et de l'État. Claudine Orsaczek sera à mes côtés pour être rapporteure de cette contribution.

Mes chers collègues, je renouvelle mes remerciements à votre endroit, pour votre implication et votre pleine mobilisation dans l'élaboration de ce rapport, effectué dans un temps contraint et par une assemblée jeune et fortement renouvelée. Cette contribution nous a mené à travailler en transversalité, mobilisant l'ensemble des commissions et selon des méthodes nouvelles et expérimentales. Nous prendrons un temps pour évaluer la méthode utilisée et en tirer les enseignements nécessaires.

Je souhaite vivement qu'à la rentrée nous puissions revenir à un rythme plus raisonnable, nous permettant d'être pleinement cette assemblée du temps long et de pouvoir investir les sujets davantage en profondeur.

3/ Le suivi des préconisations, démarche à laquelle je suis particulièrement attachée et qui participe de l'essence même de notre assemblée, sera présenté par Claudine Villain. Elle porte ce sujet, en tant que vice-présidente déléguée, avec une grande conviction et je l'en remercie.

4/ J'ai souhaité qu'un temps de restitution sur notre séminaire à Dole soit prévu ce jour. Nos travaux pourront alimenter le projet en cours de construction que nous adopterons à l'occasion de notre séance plénière du 17 septembre prochain.

5/ Enfin, nous procéderons, en fin de séance plénière, aux 6 dernières désignations dans les organismes extérieurs, avec, en cas de candidatures multiples, un vote à l'urne. Dans les autres cas, nous procéderons au vote à main levée s'il n'y a pas d'opposition.

Je vous remercie de votre attention.

Élise MOREAU

Présidente du CESER Bourgogne-Franche-Comté



Vœu présenté par le Bureau

Rapporteuse : Élise Moreau

Notre pays traverse une période de grande incertitude politique et sociale, marquée par une réorganisation de l'échiquier politique, au niveau européen d'abord, et au niveau national bientôt. Ces événements sont le résultat d'un climat de défiance et de division qui ébranle les fondements mêmes de notre République.

La dissolution de l'Assemblée nationale nous rappelle l'importance de la démocratie représentative dans notre processus démocratique. Les élus du peuple ont une légitimité qui doit être respectée. Leurs débats et leurs décisions sont essentiels au bon fonctionnement de nos institutions.

Toutefois, ce tumulte politique est une opportunité de mettre en lumière le poids de l'expression des citoyens et de la démocratie participative, qui interviennent en complémentarité des décisions politiques et doivent être prises en considération. Il est indispensable que les citoyens puissent s'impliquer dans les processus décisionnels, et que des assemblées telles que les CESER, puissent poursuivre leur rôle de médiateurs et de facilitateurs, quoi qu'il advienne.

Déjà en 2017, dans son rapport sur "L'innovation démocratique en Bourgogne-Franche-Comté ?", le CESER BFC alertait sur la nécessité de passer de la défiance à la confiance et invitait à l'ouverture de nouvelles perspectives en prenant appui sur le capital social/humain, dans le cadre d'un dialogue social territorial renouvelé en impliquant davantage la société civile.

Dans cette apesanteur politique et sociale, il est plus que jamais essentiel de rappeler les valeurs qui nous unissent. Les corps intermédiaires, composantes structurelles du CESER, sont des piliers incontournables de notre système démocratique. Ils permettent à chaque voix de se faire entendre, à chaque opinion de s'exprimer, et à chaque idée de contribuer à la construction de notre avenir commun. De ce dialogue, naissent les consensus et les compromis.

Le CESER, en tant qu'assemblée consultative placée auprès du Conseil régional, a un rôle déterminant à jouer. Il représente une diversité d'acteurs économiques, sociaux et environnementaux de notre région. Sa mission est de faire entendre les préoccupations, les aspirations et les expertises de chacun, en promouvant la concertation dans un esprit de concorde. Sa capacité à formuler des avis éclairés et à émettre des préconisations concrètes contribue à enrichir le débat public et à orienter les politiques régionales vers l'intérêt général.

Nous, membres du CESER, devons renforcer notre engagement en faveur de l'expression de la société civile organisée. Nous avons la responsabilité de porter la voix des territoires, des associations, des syndicats et des entreprises, et de contribuer à l'élaboration de politiques publiques régionales justes et durables. Nous devons être les garants d'une société inclusive, où chacun trouve sa place, et promouvoir une vision ouverte et solidaire de notre société. Nous devons rester unis et déterminés derrière ces valeurs qui sont les nôtres.

Chère conseillère, cher conseiller, cher.e collègue, notre démocratie est précieuse et fragile. C'est en restant fidèles à ces principes que nous pourrions surmonter les épreuves et bâtir un avenir meilleur pour toutes et tous.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclarations

Anne Parent, au nom du collège 1

Le collège 1 souhaite intervenir et faire part de son inquiétude sur l'avenir économique de notre pays et de notre région dans le contexte tendu qui est actuellement celui que nous connaissons. D'autre part c'est l'occasion encore une fois, de rappeler les missions et valeurs d'engagement, de partage, de respect, qui sont celles du CESER.

En effet, le CESER à travers ses composantes est un lieu de réflexion, d'analyses et de recommandations sur des sujets qui engagent l'attractivité, le développement économique et la qualité de vie de notre région. C'est l'intérêt général qui prévaut et non la somme des intérêts particuliers ou les postures partisans.

Le CESER est un outil de démocratie participative, aux côtés de la démocratie représentative constituée par les élus du Conseil régional, il est une force de propositions pour répondre et préparer notre région aux enjeux et défis qui sont les nôtres aujourd'hui.

En aucun cas, c'est et cela ne doit être une tribune politique où la démagogie, la propagande ou le prosélytisme n'ont de raison d'être.

Le collège 1 travaille et travaillera dans cet esprit de concertation et de dialogue au service de notre région et de son avenir.

Guy Zima, au nom du collège 2

Déclaration valant explication de vote des organisations syndicales CFDT, CGT, UNSA, FSU, et Solidaires, composantes du collège 2 sur le vœu proposé par le Bureau.

L'abstention et l'extrême droite ont atteint un record lors des élections européennes du 9 juin dernier. Cette tendance est à l'œuvre dans toute l'Europe, mais la France est le pays dans lequel les listes d'extrême droite font le score le plus élevé. La Bourgogne-Franche-Comté n'échappe pas à cette regrettable et triste réalité.

Les organisations syndicales alertent depuis des années sur la crise sociale et démocratique qui traverse notre pays. Ce sont les politiques qui tournent le dos au social et qui créent déclassement, abandon de nos industries, de nos services publics. Le passage en force contre la mobilisation historique contre la réforme des retraites, l'absence de perspectives de progrès et la banalisation des thèses racistes, constituent le terreau sur lequel l'extrême droite prospère.

En décidant de dissoudre l'Assemblée nationale et d'organiser des élections législatives en trois semaines, après les premiers départs en vacances et à la veille des Jeux Olympiques, le Président de la République a pris une lourde responsabilité. Après avoir créé un champ de ruines idéologique et démocratique, il faut un sursaut démocratique et social. À défaut, l'extrême droite arriverait au pouvoir.

Les organisations syndicales connaissent les votes portés par l'extrême droite dans les hémicycles en France comme en Europe, ils sont toujours défavorables aux travailleuses et aux travailleurs. L'extrême droite affirme une méfiance persistante à l'égard des syndicats, qu'elle perçoit comme une source de désordre qu'il faut réprimer et dont elle veut limiter les moyens d'actions.

Nous réaffirmons ici notre opposition aux idées d'extrême droite, notre attachement à la démocratie, l'État de droit, les libertés fondamentales et notamment syndicales.

Nous réaffirmons notre attachement à tous les CESER, représentants de la société civile organisée, que le Rassemblement National entend supprimer.

Nous réaffirmons que l'arrivée de l'extrême droite au pouvoir serait un désastre pour la République française et pour les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité que nous portons et qui n'ont jamais été aussi menacées.

Devant cette situation, nous pensons que l'heure est à l'action et à gagner à la conviction d'un autre possible, en se concentrant sur l'essentiel qui nous réunit.

En conséquence, Les organisations CFDT, CGT, UNSA, FSU et Solidaires voteront le vœu porté par le Bureau.

Martine Esther Petit, au nom des collèges 3 et 4

Les événements politiques de ces dernières semaines traduisent plus que jamais la situation critique de notre société.

Toutes les composantes de la société civile, l'ensemble des organisations que nous représentons ont un rôle crucial à jouer pour renouveler, retrouver et garantir la cohésion de la Nation.

Afin de répondre aux défis environnementaux, économiques et sociaux de notre époque, les conseillers des collèges 3 et 4 issus des organisations et associations participant à la vie collective œuvrent au sein de l'assemblée du CESER à des projets de société au bénéfice du citoyen dont les attentes concernent le réchauffement climatique et l'avenir de la planète.

Si leurs avis sont parfois divergents, ils savent trouver des terrains d'entente au moyen d'un dialogue apaisé et faire converger les aspirations de leurs organisations afin de porter, ensemble, des solutions de progrès dans le but d'éclairer les politiques publiques de la région.

Les collèges 3 et 4 entendent répondre par la co-construction et la fabrique de compromis à la mise en œuvre de solutions applicables et acceptées par le plus grand nombre, aux impératifs de la transition écologique, de justice sociale et d'égalité, aux inégalités territoriales sans autre considération que celle de l'acceptation par tous.

Didier Michel, au nom du MEDEF

Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

Patrick Martin, président du MEDEF, l'a rappelé dans un communiqué de presse : le résultat des élections législatives sera crucial pour garantir un avenir économique où nos entreprises peuvent prospérer et créer des emplois. Le MEDEF, qui représente 200 000 entreprises de toutes tailles et dans tous les secteurs d'activité, rassemblant 10 millions de salariés, - plus particulièrement 6 000 entreprises dans notre région, rassemblant 350 000 salariés, soit la moitié de l'emploi privé de notre région - entend réaffirmer la position économique qui a toujours été la sienne : il soutiendra les projets favorables aux réformes économiques et à l'ambition européenne, dans le respect de la démocratie sociale.

Les entreprises, pour leur pérennité, pour se développer et innover ont besoin de stabilité. Grâce à l'innovation et aux investissements des entreprises, la France a généré plus de deux millions d'emplois en sept ans et maintient sa position de leader en accueil de projets d'investissements étrangers. Pour consolider ces résultats, il est indispensable d'augmenter le taux d'emploi en poursuivant la réforme du marché du travail et en orientant les jeunes vers la formation, de renforcer la compétitivité en réduisant les impôts de production et les charges sociales, de favoriser l'innovation en augmentant la part de R&D dans le PIB. Enfin, il est impératif de réduire la dette publique tout en soutenant la croissance. C'est pourquoi nous devons impérativement éviter les mesures économiques qui pourraient dégrader nos finances publiques et augmenter les impôts.

Face à une compétition internationale accrue, l'Union européenne est un atout majeur pour nos entreprises. Il est essentiel de renforcer notre intégration européenne pour permettre à la France de rester forte et compétitive. En résumé, le MEDEF appelle à des réformes économiques ambitieuses et à une intégration européenne renforcée pour soutenir l'activité, l'investissement privé et l'emploi.

Le jeudi 20 juin, tout comme pour les élections européennes, le MEDEF et les principales associations de chefs d'entreprises ont organisé une audition des principaux chefs de partis et de coalitions, engagés dans les prochaines élections législatives. Le MEDEF a par ailleurs formulé 10 propositions pour faire réussir la France. Je vous les mettrai en annexe et vous pouvez les retrouver sur nos différentes plateformes et réseaux sociaux.

Je vous remercie de votre attention.

Denise Paul, au nom de la CFE-CGC

En tant qu'organisation syndicale indépendante, n'ayant aucune attache avec un parti politique, la CFE-CGC, conformément à ses statuts, n'intervient pas sur le choix de vote durant la campagne des législatives des 30 juin et 7 juillet.

À ce titre, elle n'appelle à aucune manifestation ni rassemblement quels qu'en soient l'origine ou les initiateurs.

Par ailleurs, la CFE-CGC reste présente et mobilisée pour commenter et se positionner par rapport à toute initiative et décision gouvernementale qui viendrait à intervenir d'ici là.

Nous saurons, comme c'est notre rôle, prendre toute notre part dans le débat politique sur les grands sujets nationaux qui nous seront soumis à l'issue du scrutin.

Dominique Gendron, au nom de FO

FO reste sur l'idée que le CESER doit s'exprimer d'une seule et même voix sur un tel sujet, ce qui a été notre position lors du dernier Bureau.

Certes, le vœu présenté par la présidente et validé par le Bureau est loin d'être parfait mais, en cette période compliquée, il nous semble important de rester unis derrière la présidente qui porte la voix du CESER.

Les représentants de l'URFO BFC voteront pour ce vœu.

Jacques Cardis, au nom de la LPO

Attention à ne pas aussi dissoudre la protection de la nature.

Les résultats des élections européennes qui se sont tenues en France et la dissolution de l'Assemblée nationale qui s'en est suivie constitue une source d'inquiétude majeure pour la LPO.

Parce qu'elle est très attachée aux valeurs qu'elle porte d'entraide, de tolérance, d'ouverture, de respect de la diversité et de la solidarité, des valeurs qui pourraient être remises en question.

Parce que nous craignons de voir les actions de protection de la nature et de mobilisation citoyenne empêchées par des politiques qui ne peuvent qu'accélérer la crise actuelle de la biodiversité.

Les rapports successifs des experts scientifiques confirment année après année le réchauffement du climat, l'effondrement de la biodiversité et l'urgence existentielle à agir.

La protection de la nature ne peut rester la grande absente des politiques publiques sauf à penser que garantir une planète vivable pour les générations futures représente un enjeu secondaire.

Des forces politiques n'ont cessé de voter contre la nature comme l'a notamment démontré le bilan du Parlement Européen réalisé par notre partenaire "Bird Life" à l'occasion de la campagne des élections européennes.

La LPO ne peut l'admettre, elle a donc appelé l'ensemble des formations en lice à clarifier les orientations environnementales de leurs programmes respectifs sur des sujets cruciaux.

L'avenir de chacun de nous dépend de la capacité de nos dirigeants politiques à intégrer la protection de la nature dans chacune de leurs décisions.

La LPO vous invite à vous mobiliser dans ces élections législatives et à voter pour le vivant.

Nadhem Ben Rahma, au nom du CRAJEP

Le résultat des élections européennes confirme la progression et l'implantation des forces d'extrême droite en France comme dans le reste de l'Europe. Face aux colères, aux défiances et aux inquiétudes que ce résultat révèle, et à la suite de la décision du Président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale, l'urgence, aujourd'hui, est de faire vivre collectivement les valeurs qui nous rassemblent.

Les organisations d'éducation populaire, rassemblées au sein du CRAJEP, portent une vision commune d'émancipation individuelle et collective, de transformation de la société, luttent contre les déterminismes sociaux, les discriminations et les racismes, et prônent des valeurs d'ouverture aux autres, d'égalité et de promotion de la paix.

Les actions que nous mettons en œuvre au quotidien, sur tous les territoires, ont toutes à cœur de défendre, via une pédagogie active, des valeurs de tolérance et de respect de l'autre quelles que soient ses origines sociales, géographiques, culturelles... de promouvoir et favoriser les rencontres, interculturelles, intergénérationnelles.

Dans la société que nous voulons, la liberté, l'égalité, la démocratie, la solidarité et l'État de droit ne sont pas des mots vides de sens mais les principes mêmes qui organisent notre vie commune, notre avenir commun.

Par ce texte, nous souhaitons réaffirmer les valeurs et positions que nous défendons ; nous appelons de nos vœux toutes et tous à se mobiliser pour animer des espaces de sensibilisation auprès des publics, usager.e.s, adhérent.e.s... en amont des élections.

Et nous continuerons ainsi d'appeler et chercher à convaincre le plus de citoyennes et citoyens à aller voter les 30 juin et 7 juillet :

- Pour une société en paix, avec des frontières ouvertes, permettant la rencontre des autres, de soi-même, loin du racisme et de l'antisémitisme.
- Pour une société égalitaire et inclusive, où toutes les personnes, quel que soit leur âge, leur genre, leur origine ou leur orientation sexuelle, puissent vivre et s'émanciper avec les mêmes chances.
- Pour une société de justice sociale, solidaire et écologique, où chacun et chacune peut vivre dans la dignité, construire sa place, et contribuer à une démocratie vivante.

Pierre-Alexandre Privolt, au nom de la FCPE

Après la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin dernier par le Président Macron, les citoyens sont de nouveau appelés à s'exprimer pour élire les députés. Les résultats des élections européennes et les sondages actuels laissent à penser que le futur gouvernement pourrait être dirigé par l'extrême droite.

La Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) est un mouvement d'éducation populaire créé après la seconde guerre mondiale pour permettre l'épanouissement des élèves et défendre l'école publique et laïque, malmenée par le régime de Vichy. Forte de cet héritage, la FCPE réaffirme aujourd'hui ses valeurs républicaines, alors que le programme et les idées des partis d'extrême droite ne sont pas compatibles avec les valeurs républicaines et les principes de l'École que nous portons.

Cette crise doit être le signal d'une remise en cause de notre projet de société et d'un renouveau de l'école publique pour qu'elle soit toujours plus émancipatrice. L'école n'est pas là pour orienter précocement les élèves en les faisant sortir du système scolaire mais pour les émanciper et les doter d'une culture commune à tous en les scolarisant ensemble le plus longtemps possible. L'école n'est pas là pour former des patriotes serviles, à courte vue mais éduquer à l'universalité et la fraternité. L'école n'est pas là pour dégager une élite mais pour donner à tous les élèves les moyens et le pouvoir de se construire un avenir.

À l'image des 20 mesures pour l'école publique que la FCPE a élaboré il y a quelques mois, qui font leur chemin dans le débat public, nous portons et porterons toujours avec résolution et engagement le projet éducatif de construire une société plus juste, fraternelle et fondée sur l'égalité.

Notre fédération unira ses forces avec toutes celles et ceux qui veulent s'unir pour faire barrage à l'extrême droite en votant, les 30 juin et 7 juillet, pour des candidats démocrates qui porteront les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité portées dans notre Constitution, issues de la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen qui expose dans son article 1 que "les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits".

Michel Bleuze, au nom de l'URAF

La politique familiale : une solution pour fédérer et redonner confiance.

Au soir des résultats de l'élection européenne, l'annonce de la dissolution de l'Assemblée a plongé la France dans une période d'instabilité et de fortes incertitudes pour l'avenir. Cette situation manifeste les fortes divisions de la société française. Face à cette fragmentation, à la montée continue des colères, à l'expression du manque d'espoir, la politique familiale peut constituer un thème fédérateur et un projet d'avenir.

On sait que les jeunes plébiscitent la valeur famille : trois jeunes sur quatre se disent prêts à "risquer leur vie" pour elle, et c'est vers elle qu'ils se tournent en priorité en cas de difficulté. Les familles sont un facteur d'unité, elles sont porteuses d'espoir.

Pluralistes, indépendantes et soucieuses de l'intérêt général, l'Unaf, les Uraf et les Udaf rassemblent, depuis 1945, l'ensemble de leurs membres bénévoles et professionnels autour du principe de solidarité de notre système de protection sociale : "la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille."

Pour l'Unaf/Uraf/Udaf, la politique familiale doit être rendue à sa vocation universelle afin de permettre de construire un projet d'avenir. Cette politique est de nature à apporter des réponses aux problématiques de la vie quotidienne : aides financières, services publics de proximité, accompagnement, emplois compatibles avec la vie de famille, logement décent...

En responsabilité, l'Unaf/Uraf /Udaf prônent des solutions ambitieuses, inscrites dans le temps et soutenables sur le plan financier. En 2022, l'Unaf avait publié 15 propositions qui restent aujourd'hui pleinement d'actualité :

- Une meilleure conciliation vie familiale-vie professionnelle pour favoriser l'emploi des parents.
- L'amélioration du niveau de vie des familles avec enfant (pouvoir d'achat, logement, prestations).
- Le soutien aux parents pour mieux protéger les enfants.
- L'accompagnement des solidarités familiales (aider à faire face au vieillissement, à la perte d'autonomie et au handicap et faciliter l'accès aux soins).

L'équilibre de notre société et le maintien du contrat social en dépendent : "Redonnons confiance aux familles !". Voilà le message et les propositions que l'Unaf/Uraf/Udaf renouvellent à l'occasion de cette échéance électorale.

Dominique Guyon, au nom de FNE

France Nature Environnement, appelle à s'unir pour un programme mettant le vivant et les plus vulnérables d'entre nous au cœur de ses préoccupations, défendant les libertés démocratiques et des politiques à même de répondre aux défis écologiques, économiques et sociaux.

Il y a incompatibilité de l'extrémisme avec une transition écologique socialement juste faisant peser de lourdes menaces sur les libertés d'expression, de mobilisation et associatives en portant un projet de société incompatible avec les valeurs d'humanisme et de solidarité.

Il y avait déjà urgence environnementale. Il y a maintenant urgence politique, démocratique et sociale. Les décisions politiques de la décennie en cours sont absolument cruciales pour maintenir un monde vivable. L'heure n'est plus à l'hésitation mais à un engagement total, fort et sans ambiguïté pour la défense de l'État de droit, de la démocratie, et pour les générations futures.

Maryvonne Faillet-Elvezi, au nom du CIDFF BFC

La Fédération régionale des Centres d'informations des femmes et des familles de Bourgogne-Franche-Comté (FR CIDFF BFC) regroupe les 8 CIDFF de chaque département de notre région.

Nous sommes des associations apolitiques, c'est-à-dire indépendantes de tout parti politique, mais la dissolution de l'Assemblée nationale à la suite des élections européennes nous inquiète : il y a un vrai risque de voir les droits des femmes reculer si l'extrême droite arrive au pouvoir.

Une marche des femmes et des rassemblements s'organisent par la volonté des associations féministes : des rassemblements sont prévus sur les places centrales des villes samedi ou dimanche.

Nous devons nous mobiliser sur nos territoires et encourager les abstentionnistes à voter.

Christian Baqué, au nom de Bio BFC

Pas plus que le sport, l'agriculture n'est neutre.

Au vrai, rien de plus politique qu'un modèle agricole et alimentaire.

Pour la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique, dont est membre BIOBFC que je représente dans cette assemblée, l'agriculture biologique n'est pas qu'un cahier des charges organisant un ensemble de pratiques agronomiques certifiées par un label.

Peut-être est-ce ainsi que les 18% d'agriculteurs bio votant pour le Rassemblement National et qui ont choisi ce mode de production sans le juger incompatible ou contradictoire avec un modèle agro industriel et agro alimentaire dominant porté par l'industrie de la chimie, la financiarisation mondialisée des matières premières agricoles, la monopolisation des ressources semencières et alimentaires, le pillage des ressources naturelles.

Pour notre réseau, l'agriculture biologique est un projet de société fondé sur le respect du vivant dans sa diversité, la protection des milieux, le respect des équilibres naturels, la santé des populations ; fondé aussi sur la dignité du monde paysan, la défense de sa vocation nourricière pour tous, du droit de l'agriculteur à être autre chose qu'un pion au service d'intérêts qui le dépassent et qui ne lui donnent en retour qu'à peine de quoi vivre.

L'agriculture biologique s'inscrit, à nos yeux, dans un projet écologique et social dont il convient de rappeler dans le contexte actuel l'absolue nécessité. Dans le domaine de la production agricole et de l'alimentation, comme dans celui de l'énergie et des transports, la transition écologique dont dépend la survie de l'humanité ne pourra réussir sans justice sociale.

Or, ceux qui, aujourd'hui, prônent l'inégalité et le repli identitaire, la supériorité des droits supposés de la Nation sur les droits de l'Homme sont aussi ceux qui, sans répit, combattent l'écologie, défendent le droit à polluer, repoussent toute mesure environnementale contraignante, contestent les rapports du GIEC et tentent d'aggraver, à leur profit et par la démagogie, la colère et la détresse du monde agricole et des populations rurales.

Ceux-là, n'en doutons pas, feront payer au plus grand nombre, paysans compris, par plus d'inégalités, plus d'exclusion, plus d'insécurité le prix des désastres climatiques et environnementaux qu'ils auront eux-mêmes contribué à aggraver.

Nous, acteurs du développement agricole, dans notre diversité, institutionnels, consulaires, syndicaux, associatifs, économiques ; "main stream" ou alternatifs, notre proximité avec le monde paysan nous assigne une responsabilité. Celle de ne pas encourager le choix du pire, le pire pour le monde agricole, le pire pour tous.

Article 21 du RI



Délégation au Bureau

L'assemblée plénière du Conseil régional, initialement programmée le 27 juin, est reportée au 15 juillet, du fait du contexte politique.

Le Bureau du CESER a souhaité conserver la tenue de son assemblée plénière au mardi 25 juin.

Toutefois, si des rapports, autres que ceux traités ce jour et requérant un avis du CESER pour la séance du Conseil régional tenue le 15 juillet 2024, venaient à être soumis à la délibération de l'assemblée, il est proposé, en vertu de l'article 21 du règlement intérieur et en application de l'article R4134-21 du CGCT, que les conseillères et conseillers délèguent au Bureau la possibilité d'élaborer des contributions et des expressions formulées au nom du CESER.

En cas d'adoption de cette mesure, son effet se limite à la formulation de contributions pour la séance plénière du Conseil régional du 15 juillet.

Article 21

Le Bureau peut également, en application de l'article R 4134-21 du CGCT, se voir déléguer par l'assemblée plénière la possibilité d'élaborer des contributions et des expressions formulées au nom du CESER, notamment pour toute question dont le délai de traitement serait incompatible avec le calendrier des séances plénières. Ces contributions et expressions donnent lieu à la même publicité que celle des avis adoptés par l'assemblée plénière. Elles sont communiquées sans délai à tous les membres du CESER.

Vote du CESER : adoptée à l'unanimité.



Avis sur le rapport 1-1 de l'Exécutif régional
Rapport d'activité 2023
de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Rapporteure : Claudine Villain

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le rapport d'activité vise à donner une vision d'ensemble des actions de la collectivité territoriale, engagées ou conduites tout au long de l'année, et à mettre en perspective les nouvelles pistes de réflexion et d'intervention empruntées par les services.

Ce rapport rend compte de manière détaillée de la politique mise en œuvre par la collectivité sur le territoire bourguignon-franc-comtois, sur l'ensemble de ses champs de compétence.

Des exemples, faits marquants et chiffres clés illustrent le rapport qui met également en exergue les projets réalisés en 2023 pour répondre aux enjeux de la transition écologique.

Avis du CESER

Le Rapport d'activité annuel constitue un document à vocation pédagogique particulièrement intéressant pour les conseillers CESER et pour l'ensemble des citoyens de Bourgogne-Franche-Comté. Ce document permet d'appréhender l'organisation et l'action régionales, les moyens financiers mais aussi humains qui sont engagés pour mener les politiques régionales.

Comme le CESER l'avait souligné les fois précédentes, la nature rétrospective de ce document ne permet pas de formuler des préconisations en direction des politiques régionales.

Le CESER formule la proposition suivante : insérer à l'avenir, dans la partie "Fonctionnement du Conseil régional", le rôle consultatif du CESER. En effet, le CESER, seconde assemblée régionale, placé auprès du Conseil régional, est défini par la loi. Il apparaît utile - voire indispensable - d'expliquer sa nature et sa place dans la construction des politiques publiques régionales.

En complément, le CESER et le Conseil régional ont engagé depuis plusieurs années une démarche partagée de suivi des préconisations formulées par le CESER.

Le CESER propose d'intégrer un point sur ce suivi dans ce rapport d'activité annuel afin de donner à voir la prise en compte de la parole de la société civile organisée dans la formulation des politiques publiques. Il rappelle l'importance d'avoir un interlocuteur identifié au sein du Conseil régional pour concrétiser le suivi partagé.

Il s'agit dans les deux cas de donner à voir le fonctionnement de la démocratie - dans sa dimension participative - au niveau de notre collectivité régionale.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget de la Région pour l'exercice 2023. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Les recettes se sont élevées à 1 758 M€ (en mouvements réels), soit un taux d'exécution de 95%.
 - Les dépenses se sont établies à 1 751,7 M€ (en mouvements réels), soit un taux d'exécution de 94%.
- Elles se répartissent entre :
- La section d'investissement : 620,5 M€, avec un taux exécution de 89%.
 - La section de fonctionnement : 1 131 M€, avec un taux exécution de 97%.
 - Le résultat de clôture s'établit à + 11 M€.
 - L'encours de dette est de 1 369 M€ au 31 décembre 2023.
 - La capacité de désendettement est de 4,9 années au 31 décembre 2023.
 - La collectivité a dégagé 281 M€ d'épargne brute.

Avis du CESER

Un exercice budgétaire 2023 maîtrisé

Dans un contexte difficile de hausse des taux et d'une inflation qui est restée élevée en 2023, l'exécutif régional s'était donné pour objectif d'assurer la soutenabilité des politiques publiques, afin de mettre en œuvre le plan de mandat dans le cadre d'une trajectoire financière soutenable, notamment en termes d'endettement et d'autofinancement.

Le compte administratif 2023 rend compte de cet objectif, compte tenu des éléments suivants :

- Le niveau d'investissement est resté élevé, malgré une légère baisse vis-à-vis des années précédentes, marquant une inflexion.
- La capacité d'autofinancement a été préservée. Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées. Elles ont progressé de 1,5% (hors comptabilisation des 23,4M€ d'impact de hausse des taux sur les frais financiers liés à la dette).
- Le recours à de nouveaux emprunts a été fortement limité vis-à-vis du précédent compte administratif, puisque la Région a mobilisé une enveloppe de 137M€ en 2023 contre 276M€ en 2022. Cependant, compte tenu d'un volume d'emprunt nouveau supérieur au remboursement du capital de la dette, la Région a enregistré un flux net de dette de 60M€, en lien avec la trajectoire pluriannuelle d'investissement. L'encours de la dette régionale s'établit ainsi à 1 369M€ au 31 décembre 2023, en progression de + 4,8%.
- La capacité de désendettement a été maîtrisée (4,9 années au 31 décembre 2023).

Une absence de marges de manœuvre

Le compte administratif 2023 démontre que la situation financière de la Région reste saine, notamment en termes d'autofinancement et de capacité de désendettement (cf. supra).

Ce constat ne doit cependant pas faire oublier que la Région n'a plus de marge de manœuvre, compte tenu de la nature de son panier de recettes et du volume de ses dépenses.

D'une part, la Région dispose d'un faible degré d'autonomie fiscale, constat qui entrave le principe de libre administration. Les ressources fiscales régionales sont constituées majoritairement d'impositions partagées avec l'État (recettes de la TVA, produits de la TICPE...), marquées par une forte dépendance à la conjoncture économique. Une action sur les taux, très limitée, est essentiellement portée par la taxe sur les cartes grises et par la fraction dite "TICPE Grenelle". Les recettes de la tarification des services publics sont elles aussi très restreintes puisqu'elles concernent essentiellement les lycées et les mobilités.

D'autre part, la Région possède très peu de marge en matière de dépenses et d'autofinancement, sauf à réduire drastiquement les dépenses de fonctionnement dédiées aux politiques régionales. Pour mémoire, environ 90% des dépenses de fonctionnement régionales sont dédiées aux projets (collectivités, entreprises, associations...) et aux services publics (lycées, TER...).

Le compte administratif 2023 est très illustratif d'un modèle de financement des Régions qui est à bout de souffle en termes d'autonomie des recettes. En 2023, les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées grâce à la renégociation de la convention pluriannuelle sur les TER (-30M€). Sans cela, la Région aurait pu se retrouver dans une situation très délicate, impactant ses ratios financiers, puisqu'elle a dû faire face en 2023 à des hausses incompressibles de dépenses sur les frais financiers liés à la dette (+23,4M€) et sur les ressources humaines (+13,8M€). Concernant les dépenses de personnel, il convient de souligner que la hausse de dépenses ressort de mesures qui ne dépendent pas du niveau régional.

In fine, la problématique du modèle de financement des Régions reste entière, avec une absence quasi-totale de marges de manœuvre et des besoins en investissement qui restent très largement supérieurs aux capacités de financement. Cette problématique aboutirait inévitablement à une baisse des investissements si les taux d'emprunt devaient rester élevés dans les prochaines années.

Faciliter la lecture des taux de réalisation

Sur la forme et sur le fond, le compte administratif répond à une double exigence : rester synthétique et fournir une information suffisamment précise afin d'éclairer la décision publique. Le niveau d'information n'est cependant pas toujours le même selon les politiques publiques, notamment en ce qui concerne les explications relatives aux taux d'exécution des programmes budgétaires.

Afin de faciliter la lecture du compte administratif, le CESER préconise de mettre en place un outil permettant de mieux comprendre les motifs ayant amené aux taux de réalisation constatés. En effet, certains faibles taux d'exécutions peuvent quelques fois être mal interprétés.

Observations relatives aux politiques publiques régionales

AXE 1 : ÉCONOMIE - EMPLOI - FORMATION

HYDROGÈNE

Le CESER préconise que la feuille de route "Hydrogène" élaborée en 2019 soit actualisée notamment sur la base d'un bilan des actions réalisées, comme il l'avait déjà proposé dans son avis relatif au budget primitif 2024.

AGRICULTURE

Certains dispositifs relèvent davantage de l'axe 2 "Transitions écologique, énergétique, adaptation climatique et numérique" du plan de mandat 2021-2028. Par exemple, le dispositif de soutien au pastoralisme dans le Massif du Jura est à intégrer dans l'axe 2, et non pas dans l'axe 1 dédié à l'économie.

ÉDUCATION

Le programme de restructuration/réhabilitation des lycées est réalisé à 38% sur le volet rénovation énergétique. Ce faible taux de réalisation s'explique notamment par un retard pris sur la rédaction des 18 cahiers des charges relatifs aux marchés photovoltaïques.

Le programme d'accessibilité des lycées est réalisé à 51%. Ce taux de réalisation s'explique essentiellement pour des motifs techniques et administratifs. En effet, certaines études se sont avérées plus longues que prévu du fait de lots infructueux, de défaillance de certains intervenants ou de mises en demeure. En outre, le processus administratif est lourd. Il requiert de nombreuses autorisations administratives (dont certaines sont refusées) et la notion d'accessibilité se décline non pas par EPLE, mais par bâtiments, ce qui démultiplie les démarches administratives. Le CESER souhaite disposer d'un point d'étape sur l'avancement des travaux, puisque seuls 17 des 129 lycées publics sont considérés comme accessibles, avec une échéance à 2024 pour la mise en accessibilité de tous les lycées et bâtiments administratifs.

Le soutien aux écoles de production pourrait être évalué en termes de formation et d'insertion des jeunes, en tenant compte des besoins réels de ces établissements, et en lien avec le règlement d'intervention 50.13 qui détaille les modalités de subventions d'investissement dans les établissements privés et dans les écoles de production.

Concernant le financement des travaux dans les établissements privés sous contrat, le CESER souhaiterait que le niveau d'intervention de la Région et le reste à charge pour les établissements soient précisés dans le compte administratif.

Le CESER s'interroge sur les subventions accordées dans le cadre du Plan de relance 2020 Lycées privés. De nombreuses subventions concernent des extensions bâtementaires pour les Maisons Familiales Rurales. Ces financements paraissent en contradiction avec le constat fait par ailleurs qu'une rationalisation du patrimoine (pour les lycées) est un impératif dicté par la transition énergétique et les projections démographiques.

En matière de numérique éducatif, le CESER tient à souligner que la Région a déjà mis en place une politique d'augmentation de durée de vie du parc informatique des lycées de 6 à 7 ans. Il s'agit d'une mesure à maintenir, voire à amplifier, dans le cadre de la transition écologique. Dans le même domaine, le CESER aurait souhaité avoir plus de détails sur les coûts liés aux licences Microsoft, et savoir si la Région pourrait envisager de mettre à disposition des logiciels et systèmes d'exploitation libres.

ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE

En matière d'information sur les métiers et les formations, le CESER regrette que les principales réalisations se concentrent sur des actions de communication. Il apparaît nécessaire que la Région investisse également largement le champ de l'accompagnement individuel des jeunes, comme le CESER l'a préconisé dans son rapport "L'orientation : un parcours complexe pour des jeunes en quête d'informations" (mai 2023).

AXE 2 : TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE

ÉCONOMIE CIRCULAIRE - DÉCHETS

La politique de réduction des déchets engagée depuis 2019 via le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) ne semble provoquer aucun effet sur la quantité des déchets produite en Bourgogne-Franche-Comté, comme cela a été présenté lors de la Commission régionale de suivi du PRPGD du 26 mars 2024. Les besoins et les enjeux sont pourtant considérables dans la région.

Il est regrettable que les programmes "Maîtrise et valorisation des déchets" et "Plan de relance déchets et économie circulaire" connaissent en 2023 de faibles taux de réalisation en investissement, respectivement de 49% et 37%, compte tenu des importants moyens financiers mobilisés (ex : 3,5 M€ pour le plan de relance déchets et économie circulaire).

Le compte administratif pourrait donner davantage d'explication sur ces faibles taux d'exécution. Le faible succès de ces programmes aurait-il pu être anticipé par la Région ? Ces dispositifs avaient-ils été bien calibrés ? Quels ont été les freins rencontrés ? Quelles actions ont-elles été conduites pour favoriser le déploiement de ces dispositifs, notamment en termes d'accompagnement des Communes et des EPCI ?

Le CESER espère surtout que ces programmes utiles pourront être déployés avec succès en 2024.

FORÊT-BOIS

La filière forêt-bois est davantage concernée par l'axe 1 que par l'axe 2 du plan de mandat 2021-2028, puisque quatre programmes sur cinq ont clairement une dimension économique, à savoir les programmes "Animation de la filière", "Modernisation des entreprises du bois", "Constructions publiques en bois local" et "Plan de relance forêt-bois".

Le programme d'investissement "Gestion forestière exemplaire" a été réalisé à 83%. Le compte administratif gagnerait à préciser les dispositifs d'intervention régionaux qui ont été insuffisamment mobilisés en 2023, afin d'explicitier le taux de réalisation de 83%.

AXE 3 : FRATERNITÉ - VIVRE ENSEMBLE

JEUNESSE

Dans ses avis relatifs au BP et à la DM n°2 de 2023, le CESER avait alerté sur les conséquences de la réduction de 500 € à 300 € de l'aide au permis de conduire. Le nombre de bénéficiaires a considérablement baissé puisque 1 687 jeunes ont bénéficié du dispositif en 2023 contre 2 689 en 2022, soit une baisse de 37%. Ce dispositif d'aide est actuellement évalué par la Région. Cette évaluation devra permettre d'identifier les impacts de la réduction de 200 € et de la modification des critères d'attribution liés au quotient familial.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration



Guy Zima, au nom de la CGT

Comme nous le portons depuis plusieurs exercices, les finances régionales sont question de choix pour ce qui relève des dépenses (et encore) mais aucunement (ou si peu) pour ce qui relève des recettes. Cela pose la question de la libre administration, des compétences transférées mais non financées ou non indexées et celle nouvelle, ou pour le moins de plus en plus prégnante, de hausse des taux. Bonheur de calendrier, la renégociation de la convention TER a permis pour 2023 quelques effets malheureusement non pérennes. Ce rapport étant un instantané de situation la CGT en prend acte et validera l'avis présenté.

Rapporteur : Franck Ayache

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le budget supplémentaire de l'exercice 2024 permet de procéder aux ajustements budgétaires suivants (en mouvements réels) :

- Les ressources réelles (hors emprunt et reprise de résultat) augmentent de 5 M€.
- Les dépenses réelles augmentent de 7,7 M€.
- Une reprise du résultat de clôture 2023 de 11 M€.
- L'emprunt d'équilibre diminue de 8,3 M€, ramenant ainsi la prévision budgétaire 2024 relative à l'emprunt de 305,2 à 296,8 M€.
- Les autorisations de programme (AP) augmentent de 23 M€.
- Les autorisations d'engagement (AE) augmentent de 3,4 M€.

Avis du CESER

Une absence de marge de manœuvre

La situation des recettes, figée et fragile, n'offre pas de marge de manœuvre à la Région, compte tenu des éléments suivants :

1/Le niveau des recettes est quasiment inchangé en comparaison de celui voté en février 2024 lors du budget primitif. La seule modification notable concerne les nouvelles recettes relatives aux programmes européens. Cette modification est cependant "neutre", d'un point de vue budgétaire, puisqu'elle couvre un montant équivalent de dépenses.

2/La prévision budgétaire de recettes de TVA n'est pas modifiée puisque la situation actuelle n'offre pas suffisamment de visibilité. Ce constat est préoccupant puisque la TVA représente un peu moins de la moitié du total des recettes de fonctionnement de la Région. Pour mémoire, une variation à la baisse de 1% du produit de la TVA représente une perte de recettes de 7 M€, ce qui affecte directement la capacité d'autofinancement et réduit d'autant la capacité de la Région à investir.

3/La persistance de taux élevés, compte tenu d'une part de la situation internationale et de l'incertitude politique depuis la dissolution. Cette incertitude géopolitique maintient une inversion des courbes, avec des taux court terme supérieurs aux taux long terme.

De fortes incertitudes pour l'avenir des Régions

Ces dernières années, le contexte international a entraîné des répercussions majeures sur les finances publiques, en France. La pandémie de coronavirus et la crise des prix de l'énergie, avec notamment les boucliers tarifaires, ont propulsé la dette publique à un niveau historiquement élevé (3.101 milliards d'euros en 2023). Actuellement, la situation des finances publiques reste toujours fragile du fait d'une croissance atone, de taux restants élevés liés à une inflation persistante, et d'incertitudes marquées sur les plans géopolitique, énergétique et monétaire.

Très récemment, un nouveau facteur d'incertitude est venu s'ajouter, avec la dissolution de l'Assemblée nationale décrétée le 9 juin 2024 par le Président de la République. Les prochaines élections législatives pourraient ainsi aboutir à une refonte totale des équilibres politiques et à de nouvelles réformes ayant un impact significatif sur les finances publiques.

À ce stade, il n'est certes pas possible d'estimer avec précision les risques financiers pour l'État et pour les collectivités locales. Pour autant, l'annonce de cette dissolution a déjà eu de multiples répercussions. Le taux auquel la France emprunte sur les marchés a bondi. L'écart de taux (spread) avec l'Allemagne s'est creusé pour passer à 80 points de base. La Bourse de Paris a reculé de 6% en une semaine après l'annonce de la dissolution. Les investisseurs internationaux, premiers détenteurs de la dette française, traduisent ainsi leur inquiétude devant l'instabilité politique du pays.

Nonobstant les résultats des élections législatives, une vigilance toute particulière devra être apportée à la soutenabilité financière des programmes politiques proposés au niveau national. Cette soutenabilité dépendra de programmes économiquement faisables et politiquement réalistes. Une poursuite de l'endettement fragilisera inévitablement la confiance des acteurs économiques et financiers dans la capacité de la France à honorer ses engagements. Le risque de liquidité est à prendre en considération.

Il est difficile d'imaginer que les collectivités locales ne seront pas concernées, et notamment les Régions qui dépendent étroitement de l'État. Les recettes régionales sont en effet très dépendantes de la TVA et de dotations étatiques. L'action régionale dépend assez largement du niveau national (formation, lycées, transports...) et du niveau européen (transition énergétique, agriculture...), le tout formant un ensemble indissociable.

Compte tenu de cet environnement complexe et instable, il apparaît plus que jamais indispensable d'apporter une réponse durable au modèle de financement des Régions. En effet, ce modèle est à bout de souffle. Les Régions ont une capacité réduite d'exercer leurs compétences dans de bonnes conditions, compte tenu d'une absence totale de marges de manœuvre en matière de ressources. Cette situation risque de s'aggraver à l'avenir puisque les Régions devront faire face à de massifs besoins en investissements "Climat". Sans ressources nouvelles et durables, les Régions ne pourront pas financer ces investissements à venir.

Les Régions ont besoin de visibilité. Une période prolongée d'instabilité politique serait particulièrement pénalisante pour les acteurs locaux, publics et privés, qui ont été particulièrement fragilisés par les crises survenues depuis 2020, malgré les plans de soutien à l'économie mis en place pour y faire face.

Anticiper le risque de taux

Depuis juillet 2022, en raison de l'inflation, la Banque centrale européenne a augmenté ses taux directeurs de 0% à 4,5%. L'objectif est de maintenir la stabilité des prix et de revenir à une inflation de 2%. À l'annonce du resserrement rapide des politiques monétaires des banques centrales, les marchés financiers s'étaient particulièrement inquiétés des conséquences sur la dette publique, du fait du renchérissement des frais financiers liés à la dette.

Actuellement, s'il est acquis que la BCE entame un cycle baissier de ses taux directeurs, la suite des opérations est moins lisible pour les acteurs économiques et financiers. Par exemple, en juin 2024, les taux longs ne baissent plus, ils sont même remontés et se rapprochent de leur plus haut niveau, soit une progression d'une cinquantaine de points de base par rapport à la fin 2023. Dans ce contexte, les marchés financiers révisent progressivement leurs hypothèses en matière d'évolution des taux directeurs et de croissance économique.

Le contexte politique décrit ci-avant engendre de l'incertitude au niveau des marchés financiers, compte tenu d'un manque de visibilité en matière de soutenabilité financière, de gestion du déficit public et de la dette. Si cette incertitude devait persister, il n'est pas exclu un risque de taux pour l'État français et par ricochet pour les collectivités locales.

Dans ce contexte, le CESER partage les actions de vigilance accrue de la Région en matière de dette et de taux. Il encourage la Région à poursuivre sa démarche active de gestion de la dette qui vise notamment à diversifier l'exposition de la dette aux évolutions des marchés sur le moyen/long terme. Il s'agit en effet d'un point crucial, qui pourrait affecter durablement la stratégie d'investissement régional récemment consolidée par le plan pluriannuel d'investissement 2024-2030.

Observations relatives aux politiques publiques régionales

AXE 1 : ÉCONOMIE - EMPLOI - FORMATION

BIOTHÉRAPIES

Le CESER relève que des crédits complémentaires sont prévus pour le développement des biothérapies, plus particulièrement en matière d'animation et communication. Ces crédits doivent notamment permettre de financer l'organisation des assises de la biothérapie et la participation de la Région BFC au salon Biosaclay.

AGRICULTURE et FEADER

Le CESER souligne avec intérêt l'autorisation de programme de 4,2M€ visant à prendre en charge, sur crédits Région, les dossiers inéligibles au FEADER au titre des deux appels à projet "modernisation", ainsi que l'autorisation de programme de 1,5M€ pour la dotation jeune agriculteur, portant l'enveloppe globale à 28,6M€.

LYCÉES

Afin d'optimiser l'utilisation des locaux des lycées et l'usage des fonds publics, la Région engage une démarche visant à rationaliser/mutualiser les surfaces des lycées. Il s'agira notamment d'identifier les locaux sous-utilisés et d'objectiver les besoins en surface, de manière à éviter les déperditions dans des locaux trop vastes ou sous-utilisés. Dans ses avis relatifs au plan pluriannuel d'investissement 2024-2030, le CESER préconise notamment de mobiliser la communauté éducative, les acteurs locaux et la société civile afin d'engager une réflexion partagée sur les projets de rationalisation/mutualisation des surfaces des lycées de Bourgogne-Franche-Comté. À ce titre, une attention toute particulière devra être apportée pour les lycées de petite taille. Certains établissements pourraient être conservés en favorisant leur autonomie énergétique (par un équipement en panneaux photovoltaïques fabriqués en France) et alimentaire. Ces petites structures ne doivent pas être condamnées mais elles doivent évoluer vers d'autres modèles.

Des crédits sont annulés sur les programmes "restructuration et réhabilitation des lycées" et "grosses réparations/énergie", à raison respectivement de 1,1M€ de crédits de paiement en investissement et de 660 000 euros d'autorisations de programmes. Ces annulations de crédits sont liées aux prévisions de réalisations. Elles sont peu significatives d'un point de vue financier, puisque les programmes "restructuration et réhabilitation des lycées" et "grosses réparations/énergie" sont respectivement dotés de 49M€ de crédits de paiement en investissement et de 45M€ d'autorisations de programme.

AXE 2 : TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE

MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES

Sur le volet ferroviaire, les modifications budgétaires correspondent principalement à des obligations réglementaires ou contractuelles ou à des ajustements techniques. En effet, la principale modification concerne le matériel TER avec une inscription de 5,8M€ en investissement. Ces crédits visent à financer le solde de cinq conventions d'acquisition de Régiolis, et à se conformer à la réglementation en matière de convoi fret pour circuler en Suisse. Les nouvelles dépenses prévues pour la station d'avitaillement en hydrogène à Auxerre correspondent à un simple ajustement financier.

Le CESER souhaiterait avoir plus de détails sur les motifs ayant amené la suppression de 2,4M€ dédiés au développement des modes doux du CPER et de 3,7M€ au titre du CPIER rivière Yonne, étant donné que des demandes de subventions avaient été déposées.

Concernant la ligne ferroviaire Paris-Nevers-Clermont, SNCF Réseau souhaite anticiper le développement des installations fixes de traction électrique (IFTE), ce qui conduit la Région à inscrire 1,6M€ d'autorisations de programme et 314 000 euros de crédits de paiement en investissement. Cette opération inscrite au CPER Mobilités 2023/2027 s'élève à 39,1M€, dont 4M€ État, 2M€ Région et 33,1M€ pour les autres cofinanceurs. Le CESER souhaiterait savoir pourquoi la Région intervient pour le financement de cette ligne classée au titre du "réseau structurant".

NUMÉRIQUE

En fonctionnement, concernant les crédits relatifs à l'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'accompagnement juridique, financier et technique des projets d'infrastructures numériques menés par la Région, il est proposé de transférer 58 000 € entre les programmes "usages innovants et transformation numérique BFC" et "haut débit THD". Le CESER note l'absence d'impact budgétaire de la manœuvre.

En ce qui concerne les investissements, la participation de France 2030 dans le cadre de l'appel à projet TID, confirmée par courrier début 2024, s'élève à 2,3 M€. Le CESER relève l'inscription complémentaire d'un montant de 900 K€ environ.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En investissement, un complément de 6 M€ d'autorisations de programme et de 600 000 euros de crédits de paiement est proposé au titre du dispositif Effilogis. Cet abondement vise à prendre en charge le volume très conséquent de dossiers déposés en 2023, sur les volets "tertiaires" et "logements sociaux". Le CESER rappelle que le programme Effilogis crée un effet de levier qui permet de remplir environ 10% de l'objectif du SRADDET relatif à l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc de logements.

AXE 3 : FRATERNITÉ - VIVRE ENSEMBLE

SPORT

Une enveloppe complémentaire de 750 000 € est proposée afin de moderniser le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive de Bourgogne-Franche-Comté (CREPS), au vu des résultats de la consultation et en raison de divers imprévus sur les installations existantes. Le CESER est très favorable à la modernisation du CREPS. Il encourage la Région à poursuivre ses investissements afin de maintenir le niveau des équipements qui contribuent à l'attractivité de la Région dans le domaine sportif.

Une enveloppe complémentaire de 1M€ est proposée sur le programme "soutien aux structures sportives", afin d'attribuer une subvention au Football Club Sochaux-Montbéliard (FCSM). Cette aide est utile pour un club qui fonctionne sur un modèle novateur, économique, participatif.

Vote du CESER : adopté à la majorité des suffrages exprimés - 60 pour, 13 abstentions, 26 contre.

Déclaration

Guy Zima, au nom de la CGT

Ce budget supplémentaire 2024 n'est principalement lié qu'à des ajustements constatés et donc régularisés, ce qui est transparent et donne en définitive quelques latitudes nouvelles. Un point d'attention toutefois est l'intervention de la Région sur des IFTE de la SNCF sur des lignes relevant du réseau ferré principal donc, hors des lignes de dessertes fines du territoires. Même si l'explication fournie par les services est utile, elle fait surtout mention du sujet PLM alors que le dossier est lui sur Paris-Clermont. Nous soutenons que ces investissements relèvent de SNCF Réseau et que la Région n'est en rien responsable des besoins de puissance électrique des matériels roulant qu'elle finance, mais dont les caractéristiques techniques lui sont imposées par les constructeurs.

Le rejet de l'amendement proposé nous amènera à voter contre l'avis ainsi formulé.

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La filière industrielle nucléaire regroupe, en Bourgogne-Franche-Comté, 270 établissements et 23 000 salariés, soit 2,3 % de l'emploi régional et 14,9 % de l'emploi industriel.

Ces salariés sont particulièrement présents dans les zones d'emploi de Dijon, Châtillon-Montbard, Chalon-sur-Saône, Creusot-Montceau et Belfort et se concentrent dans de grands établissements.

Globalement plus qualifiés, les salariés du nucléaire ont des revenus supérieurs à ceux de l'industrie.

Dans l'économie régionale, près d'un métier sur deux de la filière nucléaire est en tension. À l'horizon 2030, la tension pourrait s'amplifier pour les métiers les plus recherchés, créant de la concurrence entre les filières industrielles.

Les actions de la Région en direction de cette filière s'articulent selon deux axes :

- Répondre aux enjeux de compétences de la filière :
 - formation des salariés du secteur de l'énergie,
 - valorisation des métiers vers les jeunes et adaptation de l'offre de formation des lycées,
 - formation des demandeurs d'emplois,
 - attractivité résidentielle.
- Contribuer au développement de la filière industrielle nucléaire en Bourgogne-Franche-Comté.

Avis du CESER

Le CESER remercie les services de la Région pour la présentation qui lui a été faite.

En préambule, nous soulignons qu'il s'agit d'un rapport proposé au CESER pour information. Il rend compte du soutien apporté par le Conseil régional à cette filière. Seule sa dimension industrielle est abordée ici. Le document part du constat que de nombreuses entreprises de la région appartiennent à ce domaine d'activité. Le débat ne porte donc pas sur l'acceptation ou non de cette option énergétique.

Le CESER prend acte de l'existence d'une place du nucléaire dans le mix énergétique national actuel et de la nécessité d'assurer la maintenance, les évolutions techniques et les éventuels démantèlements de centrales.

Si la Région n'est pas compétente pour déterminer la stratégie du nucléaire, elle peut jouer un rôle accru auprès des entreprises et des acteurs dans les territoires. Il est nécessaire de renforcer la collaboration entre ces acteurs locaux : entreprises, partenaires sociaux, établissements de formation, collectivités territoriales...

Il convient également d'identifier et d'analyser finement les besoins, en particulier de main d'œuvre, de la filière, et plus spécifiquement ceux des PME sous-traitantes.

Près de la moitié des métiers de la filière sont en tension. Les raisons en sont multiples : conditions de travail difficiles, précarité pour certains, manque de compétences, inadéquations géographiques. Sur cette question, le Conseil régional doit organiser une forme de dialogue social territorial (régional et infra) pour analyser finement les conditions de l'attractivité professionnelle et résidentielle et construire des solutions communes adaptées aux réalités.

La question de l'attractivité des métiers du nucléaire est aussi liée à l'image du secteur. Sur ce dernier point, il conviendrait de communiquer sur la sécurité. Si celle-ci a progressé depuis l'accident de Fukushima en 2011, cela permettrait de mieux accepter cette forme d'énergie.

En conclusion, le CESER souhaiterait avoir une évaluation plus précise des actions menées par le Conseil régional en faveur de la filière industrielle nucléaire, évaluation qui pourrait être conduite dans le cadre du Comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité (CoSER).

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 1 abstention.

Déclarations

Guy Zima, au nom de la CGT

Une stratégie industrielle autour d'une filière ne peut se construire qu'avec des perspectives de durée et de cohérence, ce qui au niveau national, a, et c'est peu de le dire, singulièrement manqué.

Alors pionnier et parmi les leaders mondiaux tant en volume, qu'en technologie, la France et singulièrement l'actuel Président ont fait des choix qui ont fait perdre des compétences de production, la maîtrise de bout en bout, via notamment, la vente de l'activité turbines à GE puis sa reprise récente mais sans les brevets et pour un coût bien supérieur. Ainsi sans plan de charge, ce sont les sous-traitants qui peu à peu se sont désengagés de ces productions et effectivement beaucoup est à recréer en termes de compétences avec hélas des délais incompressibles. Cela vaut pour les métiers "cœurs" relevant de la métallurgie mais aussi pour ceux du génie civil et de l'ingénierie qui ont besoin de retrouver et entretenir des compétences. Sur les questions de sécurité, plusieurs points : le premier sera la maîtrise publique via l'entreprise EDF, le second le retour des structures ASN et IRSN dans leurs missions initiales et respectives avec l'indépendance garantie et la transparence comme obligation. Sous la réserve de ces remarques la CGT votera l'avis consciencieusement des limites de l'engagement malgré la volonté régionale exprimée et le travail intéressant de la commission.

Fabrice Chambelland, au nom de la CFDT

Cet avis que nous partageons est l'occasion pour la CFDT de rappeler sa position sur le cadre plus global de la transition énergétique. Elle doit articuler, sobriété et efficacité énergétique renforcées, mix énergétique ouvert et décarboné avec les énergies renouvelables, géothermie, hydroélectricité, biomasse... Le nucléaire doit venir en complément de ces différentes sources. Le nucléaire ne peut être la seule solution pour une transition énergétique vers la neutralité carbone.

Les conditions de ce recours au nucléaire doivent être :

1. L'impératif de sûreté, enjeu clef de l'acceptabilité sociale, en ce sens la fusion annoncée des deux instances de sûreté est un très mauvais signal.
2. La gestion et le traitement des déchets doivent être exemplaires.
3. L'anticipation des besoins et investissements y compris en matière d'emplois et de compétences.
4. Une filière socialement responsable.

En Bourgogne-Franche-Comté, cette filière industrielle emploie plus de 23000 salariés et de nombreux métiers sont en tension.

La CFDT partage l'avis présenté ce jour. Le Conseil régional doit jouer un rôle important de structuration du dialogue social entre les acteurs des territoires et ceux de la filière. C'est au plus près des réalités que peuvent se construire une véritable politique de l'emploi, des compétences et de la formation. On ne peut renvoyer cette responsabilité à la seule filière nationale dont on mesure aujourd'hui les limites dans ce domaine. C'est l'articulation entre donneurs d'ordres, sous-traitants, partenaires sociaux qui peut déboucher sur l'analyse des difficultés et la recherche de solutions. La Région ne peut pas seulement jouer le rôle de supplétif financier, on voit ainsi que certains dispositifs de formation sont utilisés seulement à hauteur de 20%. Et le Conseil régional doit jouer son rôle de pilotage de ces dispositifs pour améliorer l'utilisation de ces fonds dédiés aux métiers de ce secteur.

La CFDT votera cet avis.

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Cette feuille de route s'appuie sur les préconisations de l'évaluation conduite en 2020 pour renforcer l'organisation et la gouvernance. Les actions proposées sont issues des travaux de 18 directions concernées de la Région et reposent sur les 3 piliers de la transition énergétique pour l'atténuation du changement climatique : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, la production d'énergies renouvelables et de récupération ; et intègre un axe sur la gouvernance, l'animation et la communication sur les actions de la Région.

La Région répond à ces enjeux en mobilisant l'ensemble de ses compétences : certaines sont en interne et ont un effet direct sur les consommations d'énergie comme par exemple, les bâtiments des lycées, les transports, les moyens généraux, sans oublier la commande publique... alors que d'autres relèvent du rôle d'impulsion, d'orientation et d'accompagnement qu'incarne la collectivité régionale vis-à-vis de ses partenaires et des acteurs du territoire.

Cette Feuille de route permet d'identifier l'évolution des actions portées par les Directions depuis l'élaboration de la 1^{re} version de la Stratégie pour la Transition énergétique. Elle s'appuie sur les bilans réalisés précédemment (en 2019 et en 2021) et propose une actualisation au 31 décembre 2024.

Ce bilan vise à évaluer le chemin parcouru, mais également à donner des perspectives pour le renouvellement de la Feuille de route pour la période 2025-2030.

Avis du CESER

Le bilan de cette feuille de route permet non seulement d'évaluer le chemin parcouru, mais également de redéfinir les indicateurs, les objectifs pour les deux prochaines périodes de 2025-2027 et 2028-2030.

La sobriété énergétique est annoncée comme pilier numéro un, l'efficacité énergétique en pilier numéro deux et la production d'énergies renouvelables et de récupération en troisième pilier. Le travail engagé historiquement par la Région s'inscrit et s'intègre aujourd'hui à celui mené en coopération au regard des enjeux portés au sein de la territorialisation de la planification écologique (TPE).

Le travail engagé avec les services de la Région concernés est un marqueur très important pour permettre des démarches de changement. La volonté affichée de mise en place :

- des critères d'éco-conditionnalité,
- d'une commande publique responsable,
- de la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- de l'amplification de la collecte des DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)...

sont autant d'exemples, qui, au regard d'objectifs ciblés, quantifiés et globalisés, permettront de mesurer la contribution et l'impact des politiques menées par le Conseil régional sur cet axe prioritaire que représente la sobriété.

En matière d'efficacité énergétique, la Région doit poursuivre et amplifier la dynamique de rénovation des logements sociaux (4 600 en 2023), celle des bâtiments tertiaires (106 000 m² en 2023).

L'intervention régionale permettant d'enclencher un effet levier important.

L'exemple du renouvellement des matériels roulants donne à voir l'enjeu crucial de l'anticipation. Une commande passée en 2024 peut se traduire par une livraison effective en 2030, voire plus, impactant les objectifs de neutralité carbone, d'efficacité énergétique et de production d'EnR.

La multitude des actions entreprises sur des sujets divers pose la question de leur hiérarchisation et priorisation. Il en va de même pour les indicateurs retenus. Cette analyse, comme annoncé, doit se faire de manière annuelle, avec une clause de revoyure à mi-parcours.

Elle nécessite de poursuivre le travail engagé pour s'appuyer sur un recueil de données fiables et le plus large possible.

Par exemple, la réalisation effective de ce travail pour 100% des lycées fin 2025, va permettre d'engager une réflexion structurée sur les deux millions de m² que représente le patrimoine régional.

Pour la production d'EnR, la Région s'appuie aussi bien sur le soutien, via sa participation au capital, des SEM locales pour le développement du solaire et de l'éolien, (400 Mégawatt pourraient être installés d'ici 2030) que sur sa participation financière aux études nécessaires aux projets d'énergie citoyenne locale ainsi qu'aux projets d'hydrogène ou ceux de réseaux de chaleur ou de chaufferies bois.

La Région doit amplifier la démarche de coopération avec les collectivités locales pour raccorder les sites régionaux aux réseaux de chaleur existants ou en projet. Fin 2023, 55 sites régionaux étaient raccordés à des réseaux de chaleur.

La réussite des objectifs régionaux de transition énergétique à l'horizon 2050 passe par l'implication de tous les acteurs territoriaux et par là même des collectivités infrarégionales (agglomérations, intercommunalités, communes, syndicats d'énergie, conseils départementaux...).

Dans le cadre de la Loi d'orientation des mobilités (LOM), un travail de recensement, par les collectivités, des aires de covoiturages avait été entrepris. Il reste à poursuivre, en coopération avec les collectivités locales du territoire. Il s'agit de faire savoir largement la présence de ces espaces de covoiturage. Ces derniers pouvant être à la fois spécifiques, sécurisés et correctement agencés le long d'axes routiers stratégiques, mais aussi présents au cœur des bourgs.

Enfin, si les ambitions sont identifiées et légitimes, la marge de manœuvre budgétaire est un sujet crucial au regard de l'importance des enjeux. Il s'agit de s'inspirer rapidement de démarches initiées au sein d'autres régions, d'autres territoires, entre des acteurs publics et privés permettant d'établir un plan d'action régional d'envergure, mobilisant des moyens financiers nouveaux, diversifiés et complémentaires.

En matière d'initiative inspirante, l'exemple de la gouvernance publique exigeante, de la chaufferie de Mâcon dans le cadre d'un partenariat public-privé au sein d'un CREM (marché de Conception de Réalisation d'Exploitation et de Maintenance) est exemplaire.

La nouvelle Feuille de route pour la transition énergétique doit s'engager sur une redéfinition des enjeux et des objectifs à atteindre. Ce travail essentiel s'appuie sur les conclusions de l'évaluation conduite pour la période 2019-2024, mais également sur la prise en compte d'un certain nombre de préconisations dégagées, notamment par le CESER dans son autosaisine de mai 2022 relative à la transition énergétique¹.

Afin d'analyser la mise en place et la réussite des politiques publiques et de rendre la sobriété socialement désirable, il conviendrait d'actualiser régulièrement les méthodes et objectifs, par des démarches de co-construction collective, avec des mises à bord stimulantes et équitables des différents protagonistes.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

(1) CESER BFC, Autosaisine "Facteurs de réussite de la transition énergétique en Bourgogne-Franche-Comté", mai 2022. Disponible sur : <https://www.calameo.com/read/0030303800ae309728f97>

Déclaration

Guy Zima, au nom de la CGT

La question posée du bilan est à considérer au regard des capacités financières engageables et des besoins. Si effectivement des satisfécits peuvent être affichés à juste titre sur des réalisations régionales et locales soutenues par la Région, le delta reste encore trop important. Ne pas pouvoir tout faire ne veut pas dire ne rien faire ; reste juste à en être conscient pour voir quels leviers mobiliser pour avancer.

La question de la sobriété, pour légitime qu'elle soit, doit aussi être appréciée spécifiquement par rapport à un acte précis (chauffage d'un mètre carré, processus de production industrielle...) car les besoins aux bornes de la région peuvent évoluer en fonction de la démographie ou de l'activité économique tout en restant vertueux malgré une hausse globale par exemple.

Sous la réserve de ces remarques la CGT votera l'avis.



Contribution du CESER à la COP territoriale

Rapporteuses : Élise Moreau et Claudine Orsazek

INTRODUCTION

La planification écologique est une méthode globale, permettant d'agir de façon coordonnée avec l'ensemble des habitants, des entreprises et des collectivités, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique. Pour faire face à l'urgence climatique, la France s'est fixé un objectif très ambitieux : baisser de 55 % ses émissions de Gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030. Cet objectif impose une accélération sans précédent de nos efforts pour réduire l'empreinte écologique de nos activités et assurer un chemin de développement harmonieux de notre société.

Pilotée par le Premier Ministre, la planification écologique se décline opérationnellement au niveau du territoire régional. Elle est ainsi portée conjointement par les services de l'État et les services du Conseil régional.

Le plan vise ainsi à relever les cinq défis environnementaux.

- L'atténuation du réchauffement climatique.
- L'adaptation aux conséquences inévitables du réchauffement.
- La préservation et la restauration de la biodiversité.
- La préservation des ressources.
- La réduction des pollutions qui impactent la santé.

Pour ce faire, les actions envisagées s'organisent suivant six thématiques :

- Mieux se déplacer.
- Mieux se loger.
- Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes.
- Mieux produire.
- Mieux se nourrir.
- Mieux consommer.

Les Conférences des parties (COP) visent à définir régionalement les leviers d'actions alignés avec les objectifs nationaux de réduction des Gaz à effet de serre (GES) et de préservation de la biodiversité. Il s'agit également d'intégrer de manière cohérente tous les volets de la planification écologique, notamment ceux qui ont d'ores et déjà été engagés (plan eau, rénovation des bâtiments scolaires, transition agricole, identification des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables...).

Le chantier de la COP territoriale a été lancé le 13 décembre 2023 en Bourgogne-Franche-Comté.

Sur les 52 leviers identifiés au niveau national, 43 ont été retenus au niveau régional.

Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté s'est engagé fortement, auprès de l'État, dans le chantier de la Territorialisation de la Planification Ecologique. Après une phase de diagnostic impliquant les collectivités, ce chantier entre dans une phase de débat, selon les 6 thématiques identifiées, sur les leviers permettant d'atteindre les objectifs régionaux. La construction d'une feuille de route régionale est prévue pour l'automne. Une nouvelle COP régionale pourrait se tenir en décembre 2024.

Le CESER participe à cette deuxième phase en tant que représentant de la société civile organisée composée de citoyens de la région et acteurs de leurs territoires. Cette contribution repose sur la synthèse de la parole que le CESER a déjà produite sur le sujet et sur une réflexion nouvelle concernant l'acceptabilité de la Transition Écologique, son appropriation par les citoyens et acteurs régionaux et propose des éclairages concrets. Cette contribution alerte enfin sur les conditions de mise en œuvre de la planification écologique dans les territoires de Bourgogne-Franche-Comté.

Dans le cadre de ce rapport, l'expression "COP territoriale" est privilégiée à "territorialisation de la planification écologique".

PAROLE EXISTANTE DU CESER SUR LES SIX THÉMATIQUES DE LA COP TERRITORIALE

La première étape du travail du CESER a été de recenser les préconisations déjà existantes en lien avec les 6 thématiques de la COP.

La restitution ci-dessous doit donc être replacée dans le contexte initial de construction des préconisations, elle présente un caractère non exhaustif et est inégale selon les thématiques. Cela illustre cependant l'antériorité de l'engagement du CESER dans les réflexions visant à permettre les transitions requises par le changement climatique.

Mieux se déplacer

Favoriser l'utilisation des transports en commun

Le maintien des lignes dites menacées repose en partie sur la capacité d'entente et de coopération entre les Régions. L'éventuelle évolution vers une classification "ligne touristique" (Ex. ligne des Hirondelles) peut être très pénalisante pour assurer à l'avenir un service quotidien et d'intérêt général à la population. Anticiper la mise en concurrence du réseau de transport ferroviaire régional et les aspects politiques qu'elle va engendrer pour les régions et pour la région BFC, notamment au regard du maintien de ces lignes dans l'éventualité où elles ne représenteraient plus la nécessité de poursuivre une offre ferroviaire aux usagers, au regard des seuls objectifs économiques.

Inciter au covoiturage pour les trajets du quotidien

Accompagner le déploiement de la plateforme de covoiturage Mobigo.

Faciliter les déplacements des personnes vulnérables dans les territoires reculés

Face au vieillissement de la population, des actions en partenariat avec l'ARS et les collectivités concernées doivent être mises en place pour faciliter les déplacements pour les personnes âgées maintenues à domicile dans les territoires les plus reculés et ainsi améliorer l'accès aux soins. Cette problématique de transport faisait l'objet d'un axe fort de la première feuille de route.

Actualisation : il convient d'ajouter les personnes à mobilité réduite.

Faciliter les déplacements dans les zones sous-denses pour les jeunes stagiaires

Dans un contexte d'universitarisation de certaines formations de santé, l'accompagnement des jeunes doit être renforcé afin de garantir leurs accès aux droits, aux services, et à une formation de qualité dans de bonnes conditions de vie et d'études. Les jeunes éprouvent un réel besoin d'accompagnement, notamment sur les problématiques de déplacements et logements lors des stages éloignés du lieu de formation, en zone sous-dense. Cet enjeu nécessiterait une politique incitative renforcée envers les collectivités locales, confrontées à un manque de financement, pour qu'elles s'engagent dans ces démarches d'accompagnement et d'accueil des stagiaires et professionnels de santé.

Mieux se loger

Des rénovations plus performantes et mieux accompagnées

Prioriser les soutiens à la rénovation énergétique et intervenir de manière hiérarchisée. Impulser une rénovation énergétique d'ampleur du bâti existant dans l'optique de contribuer du ZAN.

Accompagner les acteurs locaux pour la rénovation du bâti pour un hébergement dédié au public concerné (apprentis, saisonniers...). Des éléments manquent sur la construction neuve. Il faudrait renforcer l'obligation de construire des bâtiments plus sobres sur le plan énergétique.

Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes

Préserver la nature

Acquérir de nouveaux sites naturels pour maintenir ou restaurer leurs naturalités permettant ainsi une certaine résilience face aux changements globaux.

Une agroécologie à la fois globale et plurielle est possible qui permettra de faire évoluer les systèmes de production en faveur de l'environnement et de la biodiversité tout en

garantissant les débouchés qu'exigent la santé économique du secteur et la poursuite des démarches de progrès engagés par les agriculteurs. Toutefois, la prise de conscience et la volonté des agriculteurs ne suffisent pas. Les mutations nécessaires doivent être accompagnées techniquement, et financièrement encouragées. À l'échelle nationale comme régionale, elles requièrent un soutien plus appuyé des politiques publiques en faveur des modèles agroécologiques les plus performants en termes de services environnementaux et en faveur des agriculteurs qui s'engagent à les mettre en œuvre.

Protéger la richesse de nos sols

Un SRADDET prescriptif sur les questions foncières. Il est indispensable de renforcer la vigilance sur la consommation des terres agricoles, afin de maintenir les potentialités nourricières du territoire régional. À cet égard, le projet de Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Bourgogne-Franche-Comté semble aller dans le bon sens, dans sa dimension foncière. Cette dimension prescriptive doit être assumée, en préservant un développement équilibré et de solidarité entre les territoires.

Pour le CESER, la gestion foncière nécessite une mobilisation régionale coordonnée pour s'inscrire dans une trajectoire de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050.

Mise en place d'une démarche régionale d'accompagnement par la Région ouverte aux territoires engagés dans la mise en œuvre du ZAN.

Engagement de la Région, sans attendre, dans une réflexion ouverte avec les territoires sur la définition des modalités possibles de compensation de l'artificialisation.

Mettre en œuvre des outils opérationnels : transformer le ROCER (Réseau d'Observation de la Consommation des Espaces en Région) en véritable Observatoire/Agence régional de la consommation des espaces.

Identifier le potentiel agronomique des terres par une cartographie. Afin de valoriser au mieux le potentiel agronomique des terres, notamment pour le maraîchage et les productions fruitières, le CESER préconise de confronter la cartographie régionale des terres agricoles avec les cartes des ressources hydriques, essentielles pour ces productions. Un tel instrument doit permettre de repérer les secteurs les mieux à même d'assurer un développement pertinent des cultures à mettre en place. Il doit contribuer à la prise en compte de la préservation de ces enjeux dans les documents d'urbanisme. À Dijon Métropole, des études de sols via un financement TIGA (Territoires d'Innovation de Grande Ambition) ont été menés. Ce sujet est aussi d'actualité sur Grand Besançon Métropole. Pour réaliser ces études, la question financière est cruciale, en particulier pour les EPCI ruraux.

Permettre l'acquisition et la gestion de terre par des régies agricoles. L'expérience menée à Mouans-Sartoux montre tout l'intérêt d'acquérir et de gérer des terres par des régies agricoles communales ou intercommunales. Sans la généraliser, une telle démarche pourrait être encouragée. Une telle expérience est adaptée aux communes de taille moyenne.

Une eau de qualité et en quantité suffisante pour tous

GOUVERNANCE – RÔLE DU CONSEIL RÉGIONAL

Demande du Conseil régional à l'État en application de l'Article L. 211-7 I ter du Code de l'environnement, de se voir confier la responsabilité de l'animation et de la concertation dans le domaine de l'eau comme l'avaient fait les Régions Bretagne, PACA et Grand Est.

Constitution d'un partenariat stratégique entre le Conseil régional et les 3 bassins.

Prendre l'initiative de développer ses soutiens financiers dans certains domaines dans le cadre des actions s'inscrivant dans les zones qui la concerne : Saône-Doubs (Rhône-Méditerranée), Allier-Loire-Amont (Loire-Bretagne) et Seine-Amont (Seine-Normandie) et ce dans le cadre d'un partenariat spécifique engagé avec les trois agences concernées et, pourquoi pas, les 8 Conseils départementaux.

Mener une politique de gestion de l'eau à long terme à développer en BFC : réorienter les choix de cultures (espèces végétales moins gourmandes : céréales traditionnelles : blé, orge, avoine, seigle ou plus récentes triticale), et les modes de culture (limitation de l'arrosage en BFC des grandes cultures et réservation aux cultures maraîchères, abaissement de la charge en animaux sur les prairies, limitation du drainage des terres, replantation des haies et reconstitution du bocage bourguignon dans la vallée de la Saône et franc-comtois dans la vallée du Doubs notamment).

Aboutissement de la constitution d'un EPAGE (Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau) dans le nord Franche-Comté avec le bassin versant de l'Allan.
Élargir et combler les vides en matière d'instances des bassins versants afin de développer des démarches territoriales partagées notamment avec les PTGE (Projets de territoire pour la gestion de l'eau) pour anticiper les déséquilibres futurs de la ressource en eau.

QUALITÉ

Conforter la politique publique de protection des captages : assurer un suivi efficace. Dans les secteurs les plus sensibles des aires d'alimentation de captage (AAC), seuls sont autorisés les systèmes n'entraînant pas de pollution diffuse : agriculture biologique, forêt, agroforesterie... Il convient d'aller au-delà en assurant un suivi sur la durée.

INVESTIR DANS LA MISE AUX NORMES DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Le CESER souligne que l'eau ne constitue plus un axe spécifique dans le PRSE 4 alors même qu'il s'agit d'un enjeu sanitaire prioritaire et majeur des années à venir et regrette que la question de la priorisation des usages de l'eau ne soit pas évoquée. De même, le CESER renouvelle ici sa recommandation au Conseil régional de solliciter la responsabilité de l'animation et de la concertation dans le domaine de l'eau.

QUANTITÉ

Faire de la question de l'artificialisation raisonnée des sols pour l'habitat et les activités un enjeu commun coordonné entre les projets de SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et de PGRI (Plan de gestion des risques d'inondation) afin de renforcer sa visibilité et d'insister sur l'urgence d'agir prioritairement sur cette question.

INVESTIR MASSIVEMENT DANS LA RÉNOVATION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Mieux investiguer les possibilités d'un développement du recyclage des eaux usées des habitations individuelles.

Restaurer la nature

Expertiser les destructions et les fragmentations des milieux naturels et leurs conséquences négatives sur la biodiversité dans le développement.

Mettre fin aux multiples dérogations aux règles favorables au respect de la biodiversité.

Rendre effective la séquence ERC (éviter, réduire, compenser) afin que les aménagements prennent véritablement en compte la biodiversité et l'état des milieux naturels.

Restaurer les zones humides et les préserver.

Lutter contre les espèces exotiques envahissantes.

Engager les acteurs

Rendre rapidement opérationnelle la SRB (Stratégie régionale de la biodiversité) avec la finalisation et la communication de ses fiches-actions.

Conforter les systèmes de collectes de données scientifiques et leurs acquisitions en lien avec l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) et l'Observatoire régional de la biodiversité (ORB).

Professionnaliser les infrastructures d'un réseau de sites naturels permettant d'accueillir tous les publics, les scolaires et les touristes sur l'ensemble du territoire.

Pérenniser les organismes œuvrant pour la connaissance, la préservation et transmission des savoirs autour de la nature, de la biodiversité et de l'environnement.

Mise en place d'un travail pédagogique du Conseil régional favorisant la prise en compte de l'impératif de la préservation des continuités écologiques.

Accroître les financements au bénéfice des patrimoines naturels.

Mieux produire

Produire une énergie plus propre

Le CESER souhaite réitérer l'importance d'initier et d'accompagner les citoyens dans une politique d'autoproduction solaire d'électricité et/ou de chaleur pour les besoins de consommation de la famille (chauffage, eau chaude sanitaire, mobilités). Déployer des projets d'autoproduction à l'échelle des collectivités permet également de témoigner par l'exemple et de promouvoir ces réalisations.

La transition écologique vers une production plus durable et respectueuse de l'environnement semble essentielle pour répondre aux défis du changement climatique et de la dégradation environnementale.

Moins de déchets, une meilleure valorisation

Réinterroger le rôle, la place et l'organisation des déchetteries en matière de prévention des déchets.

Réintroduire ou introduire une éco-conditionnalité "déchets".

Renforcer le niveau des exigences pour les DEA (Déchets d'activités économiques).

Instituer une équivalence réglementaire des PLPDMA (Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés) pour les DEA avec un "Plan local de prévention des DEA".

S'assurer de l'ouverture de l'EEDD (Éducation à l'environnement et au développement durable) à tous les publics.

Renforcer la montée en compétence des acteurs de l'EEDD.

Favoriser le passage à l'extension progressive des consignes de tri à tous les emballages plastiques aux territoires de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de la Côte d'Or.

Promouvoir une économie circulaire

Vers la structuration d'un Service public régional du réemploi (SPRR).

Soutenir le développement du réemploi en assurant un déploiement cohérent des ressourceries-recycleries sur le territoire régional.

En matière d'écoconception, impliquer les grandes filières dans son développement, encourager les démarches collectives des entreprises et capitaliser et valoriser les actions des entreprises menées en BFC.

Faire évoluer l'organisation économique et relocaliser. Structurer la filière "alimentation" (de la production à la consommation). Une contractualisation pluriannuelle juste et équitable doit être mise en place avec les agriculteurs. Elle doit être coordonnée par le Conseil régional avec la profession agricole, les restaurateurs, pour identifier volumes et prix permettant la structuration durable des partenariats. Soutenir les projets d'économie circulaire à l'image de ceux de la filière "déchets" par le développement d'entreprises de réemploi et de valorisation matière ou énergétique des déchets.

Les règles devraient être adaptées pour les entreprises participant à la rénovation énergétique ou engagée dans une démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises). Il convient en effet de distinguer les sociétés vertueuses pour rendre une transition plus facile.

Mieux se nourrir

Une production agricole plus durable

Réaliser des audits collectifs pour favoriser la diversification vers de l'alimentation locale, bio et durable. Le lien à l'histoire, le poids des investissements, parfois celui des mentalités, ne permettent pas toujours aux agriculteurs de s'ouvrir à d'autres pratiques ou filières. Le soutien par le Conseil régional à la réalisation d'audits collectifs doit favoriser les diversifications, pour augmenter le nombre d'hectares couverts par les cultures vivrières, contribuant ainsi à plus d'autonomie alimentaire.

Élargir les possibilités d'accueil en espace-test pour les porteurs de projet d'installation en alimentation de proximité. La mise en situation pratique, dans la conduite d'un projet de production de produits bio et locaux, permet au porteur d'être accompagné et de s'intégrer dans une dynamique de coopération et d'ouverture. À ce titre, le principe de l'accueil en espace-test (lieu pour se former, tester et démarrer son activité), proposé par différentes structures, est à retenir en favorisant la mise en réseau et en l'adaptant aux spécificités de la restauration.

Accompagner l'évolution de notre alimentation

Partager les pratiques, dépasser les frontières sectorielles, mobiliser l'expertise locale pour répondre aux besoins de formation exprimés par les acteurs. À ce jour, l'effort est à porter sur une offre de formation continue. Le partage de pratiques en est sans aucun doute la voie essentielle et pragmatique. La structuration des filières crée les conditions favorables à la mise en commun des expériences. Des parcours de formation dédiés construits à la demande ou s'appuyant sur l'offre existante doivent être envisagés. En formation initiale, la création d'un diplôme spécifique ne se justifie pas. En revanche, s'impose l'introduction, dans les formations professionnelles concernées, d'une sensibilisation aux enjeux.

Mieux consommer

Intensifier les achats responsables

Faciliter l'utilisation des outils de la commande publique. Les acheteurs doivent s'appuyer sur les dispositions du Code de la commande publique et pratiquer l'allotissement fin de marchés rendu possible par l'article L2113-10. Celui-ci prévoit aussi que la nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable. Il s'agit d'un moyen pour réduire les déplacements des véhicules de livraison, donc de privilégier certains modes d'approvisionnement, notamment locaux. L'évolution des procédures bouscule les habitudes et représente une charge de travail très importante. Une démarche de formation peut s'avérer nécessaire. La gestion des effectifs doit par ailleurs être adaptée à ces nouvelles contraintes.

Impulser un rôle d'ambassadeur auprès des citoyens. Pour permettre l'acculturation et passer d'une logique d'acceptabilité à celle d'appropriation, il est nécessaire que le CRBFC construise une stratégie qui intègre à la fois une dimension pédagogique, une dimension réglementaire ainsi qu'une dimension incitative dans les politiques publiques qu'elles mènent pour la transition énergétique et écologique.

Réunir l'ensemble des acteurs autour de la table pour mettre à profit durablement les avancées en matière de télémédecine. Le CESER invite à faire preuve de vigilance sur le risque de dérives potentielles liées à un recours trop fréquent et peu contrôlé de la télémédecine et invite la Région à porter la nécessaire ambition de définir un cadre de mise en place pour cette dernière afin de veiller à la bonne régulation de la pratique. En favorisant des pratiques pédagogiques, la télémédecine doit également être portée sur l'aspect préventif, indissociable des questions de santé. Tendre vers un citoyen acteur de sa santé.

Faire évoluer les pratiques de consommation

Sensibiliser aux enjeux pour convaincre par une information adaptée à chacun des publics. La place de l'alimentation bio et locale en restauration collective reste dépendante d'initiatives individuelles et de choix bousculant parfois fortement des habitudes proches d'un héritage culturel. Plus généralement, la sensibilisation et l'éducation à l'alimentation sont des facteurs clefs pour faire évoluer les habitudes alimentaires des jeunes et des adultes. Plusieurs formes de communication en direction de ces différents publics sont envisageables, en mobilisant, notamment, les associations de jeunesse et d'éducation populaire. Il conviendra de veiller à la rigueur scientifique des messages.

Renforcer le rôle des bourgs-centres en favorisant le retour de petits commerces capables de distribuer des productions locales en appui sur les exploitations agricoles (bio, locale et de proximité), et dans lesquels pourraient prendre toute leur place des coopératives de consommateurs et ou de producteurs, l'ESS, voire le dispositif territoire zéro chômeurs de longue durée.

Favoriser une cuisine économe. Il s'agit d'évaluer avec précision les besoins en s'appuyant sur les recommandations du Groupement d'étude des marchés en restauration collective et de nutrition (GEMRCN) et d'adapter les procédés permettant de réduire le gaspillage.

En zone de production chaude, la cuisson lente à basse température devrait être privilégiée (16 à 18 heures). Cette pratique permet d'économiser 15% des produits. Comme il s'agit d'une cuisson de nuit, elle peut également engendrer une réduction de la facture énergétique.

L'APPROPRIATION ET L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE PAR L'ENSEMBLE DES ACTEURS

Favoriser l'appropriation et l'acceptabilité de la transition écologique nécessite des actions concertées et diversifiées à différents niveaux, micro et macro : individuels, entreprises, organisations, administrations, collectivités. Il convient de faciliter l'engagement des changements en adaptant le processus de transition écologique aux publics cibles.

L'acceptabilité économique, sociale et environnementale se réfère ici à la mesure dans laquelle les décisions et les actions prises dans le cadre de projets de transition écologique sont acceptées, soutenues ou approuvées par les parties prenantes concernées. Cette triple acceptabilité est essentielle pour le succès et la durabilité des initiatives, car elle influence le degré d'adhésion, de soutien et de coopération des parties prenantes impliquées.

L'appropriation s'entend à la manière dont les parties prenantes s'approprient et s'engagent dans les processus de planification, de mise en œuvre et de gestion des initiatives de transition écologique. Cette notion est essentielle pour garantir que les projets répondent véritablement aux besoins, aux valeurs et aux aspirations des populations concernées, et qu'ils bénéficient d'un soutien durable.

Les habitudes bien ancrées et la réticence au changement, tant au niveau individuel que collectif, peuvent freiner l'adoption de nouvelles pratiques plus durables. Les impératifs sont connus et clairement identifiés, les alarmes de l'univers scientifique et du monde associatif se multiplient.

Face à l'urgence, la prise de conscience d'un grand nombre de citoyens, semble bien réelle. Pourtant, les actions peinent à se concrétiser, confrontées à l'action de certains lobbys, à un flot d'informations parfois contradictoires créant une certaine confusion, ainsi qu'à la réticence au changement, tant au niveau individuel que collectif.

Le CESER présente ici, de manière non exhaustive, des points essentiels pour faciliter l'appropriation et l'acceptabilité des actions en lien avec la planification écologique dans les territoires et pour lever les freins aux changements de pratiques. En s'appuyant sur des exemples de réussite ou d'échecs, le CESER dresse une série d'éléments à considérer dans toute démarche ou initiative afin d'en favoriser la réussite.

Accepter le principe même d'un nécessaire changement des pratiques

La nécessité de changer les comportements ne semble pas être un principe partagé par tous. Pas plus que la connaissance et la diffusion collective des problèmes fondamentaux posés par cette crise écologique.

L'acceptabilité est, tout d'abord, la reconnaissance d'un état de fait (elle n'est pas encore totalement acquise). Chaque citoyen, entreprise, association, collectivité doit prendre sa part dans cet effort en fonction de ses moyens. L'engagement dans un processus de changement est à géométrie variable.

Le travail de stratégie prospective qu'initie l'État permet de partir d'un diagnostic partagé. C'est en revanche l'échelle de temps et les moyens pour la réalisation des objectifs qui font naître les divergences.

Les enjeux sont multiples :

Il convient de partager collectivement la connaissance des problématiques majeures posées par cette crise écologique (les constats et les diagnostics). Cette connaissance doit donner à voir la diversité des situations d'un territoire à l'autre.

Les enjeux locaux et mondiaux des filières économiques engagées dans ce défi écologique doivent être compris.

La complexité doit être acceptée, en ayant le courage de la nuance.

Le constat d'un impératif changement des pratiques doit être partagé, afin d'asseoir des réponses collectives.

Changer de paradigme : passer du sentiment de contrainte à l'envie d'agir, de l'effort au plaisir de faire, du statu quo à l'anticipation d'un mieux vivre

La transition écologique est encore trop perçue comme un impératif subi qui ne serait constitué que de contraintes négatives. Pour inciter aux changements de pratiques et de comportements, ceux-ci doivent être rendus possibles selon les recommandations suivantes :

Par la simplification

Les processus administratifs complexes et la bureaucratie peuvent retarder ou décourager les initiatives écologiques. L'objectif est de faciliter l'adoption de pratiques durables, notamment pour les entreprises, mais aussi pour les particuliers.

Par la facilitation

Face à la complexité de la mise en place de certains changements, il est nécessaire de rendre les process plus fluides. Par exemple, il convient de développer des infrastructures facilitant les comportements écologiques, comme des pistes cyclables, des stations de recharge pour véhicules électriques, et des systèmes de gestion des déchets efficaces.

À titre de contre-exemple, est évoquée ici l'expérience avortée d'un drive fermier de produits alimentaires locaux dans la communauté de communes du Tonnerrois.

Sans être un échec total, ce projet a rencontré des difficultés certaines en raison de la complexité du processus. Cette initiative est portée par une association constituée d'agriculteurs souhaitant développer un réseau de vente directe : drive fermier et click and collect. Mais il y a peu de lieux de récupération, notamment aucun dans la ville-centre. De plus, les horaires de récupération sont réduits (parfois 1 heure par semaine). Depuis sa mise en place, un certain nombre de producteurs ont quitté le dispositif et peu de produits frais sont disponibles. Les difficultés résident dans la construction même du réseau de distribution.

Par l'accompagnement financier

Diverses incitations financières ou dispositifs peuvent faciliter le passage à l'action : subventions, prêts à taux zéro, crédits d'impôts, déductions fiscales, fonds d'investissement dédiés aux projets de transition écologique...

L'adoption de technologies plus vertes et la modification des processus de production nécessitent souvent des moyens financiers importants. Beaucoup d'entreprises, en particulier les TPE/PME, peuvent avoir du mal à soutenir ces investissements. Elles peuvent craindre que des coûts supplémentaires liés à des pratiques durables les rendent moins compétitives sur le marché international.

Décarboner l'industrie représente également un engagement lourd, notamment pour les plus petites structures. Il s'agit d'offrir des subventions spécifiques pour les investissements dans les technologies vertes et les infrastructures durables. Cela passe par des accompagnements des organismes consulaires, mais aussi par la Région.

Il est aussi possible d'envisager des programmes de prêts à faible taux d'intérêt ou des fonds d'investissement dédiés aux projets de transition écologique.

L'argent public doit être dépensé avec discernement, afin que les citoyens ne jugent pas les actions des collectivités locales trop coûteuses, au regard de retombées qui s'avèreraient plus faibles que celles attendues ou annoncées.

À titre d'exemple, la commune de Lons-le-Saunier (39) a fait installer 19 composteurs citoyens, a mis à disposition le produit résultant, et a aménagé des toilettes publiques sur la technique "toilette sèche" en collaboration avec France Nature Environnement. La commune investit par ailleurs pour proposer des produits bios locaux pour les cantines scolaires et publiques.

Par l'accompagnement humain

De nombreuses personnes/structures souhaiteraient franchir le pas, mais renoncent par manque d'accompagnement ou par méconnaissance des dispositifs existants.

Dans certains cas, la mise en place d'un cadre légal contraignant n'aura aucun impact sans accompagnement vers des pratiques alternatives et des moyens financiers associés.

Les chambres consulaires, les agences de développement et le monde associatif peuvent jouer un rôle fondamental dans l'accompagnement à ce changement.

Il s'avère aussi nécessaire de renforcer les collaborations entre la Région et les chambres consulaires agricoles sur la base d'engagements et d'actions similaires à ceux existants aujourd'hui entre la Région et les chambres consulaires économiques (CCI, CMA).

L'engagement des consommateurs, des producteurs, et des décideurs politiques est crucial pour franchir les obstacles et réussir une transition vers des comportements plus écologiques et durables.

À titre de contre-exemple, on peut citer le cas de l'établissement Re-bon située à Lons-le-Saunier. Engagée contre le gaspillage alimentaire, l'entreprise récupérait le pain invendu dans les boulangeries artisanales de la région et le reconditionnait sous la forme d'apéro-gourmands. (Récupération de 50 T de pain/an)

L'entreprise a été confrontée à des problèmes de gestion. Le modèle s'est avéré peu durable.

Par le dialogue

FACILITER UN DIALOGUE MULTIPARTITE

Il convient de favoriser le dialogue entre les entreprises, les collectivités, les gouvernements, les ONG et les diverses parties prenantes, sans oublier la société civile et la jeunesse, pour construire des solutions concertées et adaptées aux besoins locaux. En adoptant ces stratégies de manière coordonnée, il est possible de lever les freins à la transition écologique et de favoriser une production plus durable et respectueuse de l'environnement.

Il faut également promouvoir un dialogue social fort et une amélioration des conditions de travail. Ce passage vers une transition écologique est en effet aussi l'affaire à la fois des salariés et des employeurs au sein des entreprises.

Exemple de réussite de concertation : À partir du bilan carbone réalisé en 2018, la Rodia (salle de musiques actuelles de Besançon, 19 ETP) a identifié plusieurs axes pour pérenniser une activité écoresponsable : charte avec les fournisseurs, suppression des emballages plastiques, TRI ultra sélectif, fournitures du bar et de la restauration en circuit court. Afin d'inciter aux changements de toutes les parties, de nombreuses concertations ont été nécessaires : une réflexion collective et un engagement porté par l'équipe, la présentation du bilan en conseil d'administration et l'engagement de celui-ci, l'adhésion et la reconnaissance du public à la démarche.

Sous l'impulsion du photographe Yann Arthus-Bertrand, la ville de Lons-Le-Saunier (Jura) s'engage depuis mai 2024 dans une expérimentation sur la "Ville de Demain", afin d'être plus vertueuse et plus respectueuse de l'environnement. Au cœur de cette transition, de nombreux acteurs locaux sont réunis : citoyens, entreprises, associations, élus, écoles. L'objectif est de mettre en place des temps de rencontre, des conférences, des ateliers participatifs, des projections de films afin de sensibiliser tous les acteurs aux enjeux environnementaux et de réfléchir ensemble aux actions à mettre en place ainsi que sur la manière de changer les comportements.

FACILITER LE DIALOGUE CITOYEN

Le citoyen et/ou l'utilisateur doivent être étroitement associés dans la mise en œuvre concrète des actions qui les concernent.

Dans le cadre de la végétalisation de rues et d'espaces de repos à Monnières (Jura), la végétalisation des cours d'écoles et les actions éducatives associées pour changer la culture des futures générations sur tout le territoire bourguignon-franc-comtois ou encore lors de la création d'un jardin - verger conservatoire sur une friche industrielle artificialisée dans le village de Saint-Vinnemer (commune de Tanlay - Yonne), les populations ont été associées en amont du lancement des projets. L'instauration d'une réelle écoute et d'une co-construction avec les parties prenantes ont permis une pleine appropriation de ces projets.

Par le passage à l'action

Il est nécessaire de mettre au centre du processus de changement les citoyens en les érigeant en "consom'acteurs", en développant des dispositifs susceptibles d'influencer leurs comportements (exemple : incitations tarifaires), en les acculturant à de nouvelles pratiques plus vertueuses.

L'outil national "Eco Watt" est exemplaire à ce titre. Il s'agit d'un dispositif citoyen qui permet aux Français, entreprises et collectivités, de consommer l'électricité au meilleur moment. En temps réel, cette météo de l'électricité permet à chacun d'adapter sa consommation.

Par la promotion d'une réelle plus-value sur le mieux vivre et le mieux vivre ensemble en s'appuyant sur des réussites transposables

LES ACTIONS À METTRE EN PLACE PEUVENT APPORTER UNE SOLUTION GAGNANT-GAGNANT À TOUTES LES PARTIES IMPLIQUÉES

À titre d'exemple, une bourse aux matériaux (matériauthèque) initiée par des entreprises est organisée à la Porte du Haut-Doubs et du Val de Morteau. Douze entreprises participent deux jours par an à cette opération. Il s'agit de vendre à bas prix des stocks morts, pour permettre à des particuliers de réaliser des projets d'auto-rénovation, selon le principe "Do it Yourself". L'adhésion des acteurs (professionnels, particuliers), le coût intéressant des matériaux, la seconde vie donnée aux matériaux non utilisés participent de la réussite de ce concept gagnant-gagnant.

DES ACTIONS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE PEUVENT PARTICIPER À LA CRÉATION D'EMPLOIS ET FAVORISER LE LIEN SOCIAL

Sur le territoire de la Métropole dijonnaise, a été créé un verger bio. Cette entreprise adaptée a pour vocation en premier lieu l'insertion socio-professionnelle de personnes en situation de handicap et recrute également des personnes les plus éloignées du marché du travail. Les Vergers Bio représentent un projet socio-éco-responsable qui prévoit la plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers, la production de plantes aromatiques et de plantes à tisane... De plus, cette entreprise assure le recyclage et la valorisation des déchets de toute l'activité dans le respect de l'environnement et des cultures existantes. Enfin, c'est un point de rencontre pour les adultes et les enfants de tout âge. Un lieu d'échange autour d'une tisane au salon de thé, un lieu de divertissement dans l'aire de jeux pour enfants ou un lieu de savoir grâce à l'accueil de groupes scolaires et de personnes âgées. Ce dispositif illustre cette triple réussite : entreprise tournée vers l'environnement, créatrice de lien social et d'emplois.

L'entreprise Diager à Poligny, nichée au cœur du Jura, est exemplaire dans son engagement en faveur de la transition écologique et énergétique. Leader du secteur de la fabrication d'outils carbure pour l'industrie, l'établissement a su conjuguer économie, écologie et lien social.

En récupérant la chaleur de ses équipements de production et par l'utilisation d'une chaudière à bois pour chauffer ses ateliers, elle a fortement diminué ses émissions de CO₂. Elle a optimisé les Taux de rendement synthétiques (TRS) permettant une économie de 1600T équivalent carbone. Elle a mis en place un système de tri des déchets et de végétalisation du site. Elle a réduit sa consommation en eau en améliorant le processus industriel.

En s'appuyant sur la proximité de la ressource en bois, en entraînant tous les salariés dans son sillon et en révisant une grande partie de son système de production, l'entreprise a réussi le pari de la décarbonation.

DES OPÉRATIONS EN FAVEUR D'UNE ALIMENTATION BIO ET LOCALE PEUVENT AUSSI SE COUPLER AVEC UNE TARIFICATION SOLIDAIRE

À Besançon, une Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) a été créée pour soutenir l'installation d'un maraîcher. Les objectifs de l'AMAP étaient de permettre l'accessibilité à une alimentation locale et bio au plus grand nombre, tout en soutenant l'installation d'un maraîcher sur le territoire. Pour cela, trois niveaux de tarification ont été proposés aux potentiels adhérents en fonction de leur budget : un tarif pour les petits porte-monnaie, un tarif pour les porte-monnaie moyens (qui permet une rémunération juste du maraîcher), un tarif pour le gros porte-monnaie permettant de soutenir les paniers à petits budgets.

Faire connaître, faire comprendre et donner à voir : la communication comme outil de l'acceptabilité et l'appropriation

Il est indispensable de porter un discours réaliste et sincère. La crise écologique et climatique est déjà à l'œuvre. La transition écologique porte plutôt un enjeu d'adaptation de nos sociétés. Il convient de partager des constats locaux en s'appuyant sur des données régionales rendant compte de l'état de la situation écologique (pollutions, effondrement de la biodiversité, raréfaction de la ressource en eau...). L'objectif est de montrer aux habitants qu'ils sont touchés directement et concrètement sur leur territoire de vie.

Le discours doit être également clair et compréhensible par tous. Il est nécessaire de renouveler les éléments de langage/de vocabulaire de cette démarche pour les rendre plus accessibles.

Plus globalement, il faut réenchanter les discours du débat public au sujet de cette transition écologique en travaillant sa mise en récit et sa promotion, en communiquant avec des actions simples, compréhensibles et reconnues de tous, en abandonnant l'expression "TPE" et en lui préférant "COP territoriale".

Une communication s'appuyant sur une information cohérente doit être développée auprès des citoyens, pour permettre une acculturation de tous sur ces sujets.

Le Conseil régional, via son Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), peut mobiliser la Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) pour sensibiliser les citoyens.

À titre d'exemple, le Conseil régional doit développer sa communication autour de la plateforme de covoiturage de l'application Mobigo. Utilisable par un site internet et une application, cette plateforme permet de favoriser et faciliter l'usage du covoiturage en proposant des informations et des solutions simples et accessibles. Contrairement à l'application "Blablacar", Mobigo organise des trajets courts, tel que travail-domicile.

Toutefois, la plateforme est aujourd'hui encore méconnue, souffre d'un manque de visibilité et d'un manque de communication peu auprès du grand public.

Pour faciliter son appropriation, il conviendrait de sensibiliser le public en organisant des réunions en présentiel, en proposant une communication émanant des intercommunalités auprès des habitants, en mettant en place une communication réellement active sur l'intérêt du covoiturage (coût financier plus intéressant, impact carbone limité, interactions sociales). Il est nécessaire d'identifier, de donner à voir et de partager les initiatives locales réussies ainsi que les solutions efficaces mises en place en Bourgogne-Franche-Comté. Mais aussi de travailler plus fortement à l'essaimage de ces initiatives et de ces solutions qui pourraient servir de modèle (ex : municipalités, syndicats d'immeubles, particuliers).

Éduquer et sensibiliser

L'éducation et la formation font l'objet d'un point précis dans la dernière partie de cette contribution. Conditions sine qua none d'une bonne appropriation des enjeux de transition écologique auprès de tous les publics, elles sont également l'une des conditions de réussite de la mise en œuvre de la COP territoriale. Cette sensibilisation passe par une information adaptée à chacun des publics.

Un exemple d'éducation et de sensibilisation est la tenue du Congrès "Plastique à la Loupe" à Dijon le 17 mai 2024. 300 collégiens et lycéens de l'Académie de Dijon se sont réunis au Conseil régional pour échanger sur les enjeux de la pollution plastique dans les océans.

Cette journée de congrès visait à offrir aux collégiens et aux lycéens de l'académie de Dijon un temps fédérateur de réflexion et de valorisation de leurs travaux de sciences participatives sur la pollution plastique (piloté au niveau national par la Fondation Tara et ses partenaires scientifiques) et de leurs enquêtes de graines de reporters scientifiques. Ce fut l'occasion d'échanger le temps d'une demi-journée sur leurs expériences, d'approfondir les pistes d'engagement avec des experts et de réfléchir en mode découverte ludique. L'autre partie de la journée, les échanges ont porté autour de l'importance de l'eau et de la biodiversité aquatique, notamment grâce à l'exposition "Océan Ici commence la vie".

Reconnaître, valoriser et célébrer

Il est opportun de valoriser les évolutions positives déjà engagées afin de prendre conscience du chemin déjà parcouru. Il faut éviter la culpabilisation qui peut entraîner un effet contraire. Il en est de même concernant le sentiment de "désespérance écologique" qui suscite la désresponsabilisation et la justification de l'inaction.

Il convient d'établir ce qu'il reste à accomplir et définir les priorités en partant de ce qui est collectivement considéré comme acceptable et en travaillant à la transition pour les secteurs/domaines les plus sensibles à ce changement.

Le CESER rappelle ici une préconisation, toujours d'actualité, issue de son rapport sur "Les facteurs de réussite de la transition énergétique en Bourgogne-Franche-Comté" (mai 2022).

Extrait du rapport

Préconisation 1 : Favoriser l'appropriation des énergies renouvelables

Contexte

Pour tenir les objectifs, au-delà des diverses ressources nécessaires (financières, ingénierie), l'acceptabilité en amont des énergies renouvelables doit être mise en débat et partagée. Pourtant quel que soit le type d'énergie renouvelable envisagé, des inquiétudes, des mises en question allant jusqu'à des oppositions se font jour au niveau national, régional et local.

Objectifs

Favoriser l'appropriation, c'est d'une part, promouvoir l'intérêt collectif à agir en mobilisant l'ensemble des acteurs et des citoyens et, d'autre part, expliquer, apporter des informations objectives et analyser les projets dans leur dimension sociétale et sociale et pas par le seul prisme économique.

Destinataires

Région et collectivités locales.

Modalités opérationnelles

Créer une synergie sur les territoires

- Mobiliser les citoyens, les élus et les entreprises est une condition de réussite de l'acceptabilité des projets aux retombées économiques, sociales et environnementales pour le territoire.
- Travailler avec les différents acteurs du territoire le plus en amont des projets (État, Région, EPCI... entreprises et habitants) nécessitent des moyens d'ingénierie et d'animation supplémentaires.

• Objectiver les projets en faisant intervenir, en fonction des opérations, des associations, l'ONF, l'ADEME, des cabinets d'études... et en mobilisant davantage les collectivités dans le programme SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique).

Expliquer, raconter, célébrer

• Informer et communiquer sur les bonnes pratiques. • Diffuser de l'information par le biais de divers outils notamment colloques, débats et concertations, et ce en qualité de pédagogue pour trouver les bons compromis : démonstrateurs comme Les midis du bâtiment du Pôle énergie, les Conversations Carbones... ateliers, tables rondes. • Partager des modèles de développement en associant les élus et les habitants en amont des projets. • Montrer les retours positifs avec des exemples concrets sur le territoire.

• Partager et promouvoir les informations et communications factuelles et pédagogiques déjà produites par les collectivités, associations, État... et amplifier leurs utilisations.

• Porter tous ensemble et politiquement le récit collectif de la transition des territoires et par déclinaison celle de Bourgogne-Franche-Comté.

• S'appuyer sur le réseau des POTES, pérenniser le Festival des solutions. Lutter contre les fausses informations

• Mettre en garde les élus fortement démarchés par des développeurs privés sur la vigilance en les incitant à prendre le temps de la réflexion pour adopter la bonne décision et à consulter les outils mis à leur disposition.

• Prendre en compte les réactions fondées sur la peur du changement ou la méconnaissance des projets et favoriser une communication par l'exemple, concrète et facilement transposable.

S'appuyer sur la législation, les normes et les sanctions

Il convient de mobiliser tous les moyens pour concrétiser les changements : informer, inciter mais aussi obliger.

Il faut parfois recourir à l'imposition d'un cadre légal pour permettre l'enclenchement effectif des changements de comportement et à la mise en place de normes qui doivent être adaptées et appliquées.

La responsabilité du législateur doit être engagée pour mettre en place des politiques publiques : imposer les contraintes nécessaires, prévoir les sanctions afférentes en cas de non-respect de ces règles, s'assurer d'avoir les moyens pour suivre et contrôler leur bonne application. Les sanctions doivent également évoluer afin de déclencher le passage à l'acte. L'imposition de normes a permis d'accélérer la prise en compte du développement durable par le monde économique (exemple de la réduction des pollutions industrielles) en imposant une réflexion globale qui n'aurait pas forcément eu lieu naturellement. Il convient de garder une certaine mesure et une cohérence dans la mise en place des normes.

Il est également indispensable de mieux expliquer les raisons de la mise en place de ces réglementations et les gains positifs souvent réels sur le plan économique complémentaires aux bienfaits environnementaux.

Enfin, il apparaît judicieux que l'auto-contrôle actuellement pratiqué évolue vers un contrôle effectif afin de gagner en efficacité.

En conclusion de cette partie sur l'appropriation et l'acceptabilité sociale, impulser un rôle d'ambassadeur des citoyens est un préalable. Pour permettre l'acculturation et passer d'une logique d'acceptabilité à celle d'appropriation, toutes les parties prenantes doivent co-construire une stratégie qui intègre à la fois une dimension pédagogique, une dimension réglementaire ainsi qu'une dimension incitative dans les politiques publiques que le Conseil régional mène pour la transition énergétique et écologique.

Enfin, la notion de redevabilité des politiques auprès des habitants de leurs territoires est essentielle : écouter, prendre réellement en compte les propositions venant des citoyens et des instances consultatives, évaluer et ajuster si nécessaire.

LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA COP TERRITORIALE

Dans cette dernière partie, le CESER entend partager ses réflexions sur les conditions de réussite de la mise en œuvre de la COP territoriale en Bourgogne-Franche-Comté. Des solutions sont proposées afin de lever les freins. 3 niveaux de conditions de réussite sont distingués : des conditions globales et systémiques, des conditions budgétaires, financières et collectives et enfin des conditions individuelles.

Des conditions de réussite globales et systémiques

Clarifier

Rendre plus intelligible la démarche nationale lancée par l'État de "COP" est nécessaire alors même que l'objectif est une mobilisation générale dans nos territoires. Cela passe notamment par un vocabulaire plus accessible. Pour le moment, l'impression qui domine est celle d'un dispositif complexe, encore difficilement appréhendable.

La culpabilisation des individus par rapport aux efforts à faire demeure un problème alors que, dans le même temps, les efforts faits au niveau macro ne sont pas vraiment visibles. Les collectivités publiques ont un devoir d'exemplarité dans ce chantier (exemple des panneaux solaires sur les lycées).

Enfin, il ne faut pas oublier ce qui a déjà été fait dans le passé. Il est nécessaire de faire prendre conscience du chemin déjà parcouru pour le valoriser et ne pas être toujours dans la critique systématique. Cela permet aussi de mesurer le temps nécessaire au changement. Notre société a vu des évolutions en matière de transition écologique depuis 30 à 40 ans. On ne peut pas faire tout, tout de suite. Cette vision permettra d'établir ce qu'il reste à faire et tracer les priorités en débutant déjà par ce qui est collectivement considéré comme acceptable et en travaillant à la transition pour les secteurs/domaines les plus sensibles à ce changement (exemple de l'agriculture). C'est tout le sens de la "transition". Nous ne sommes pas dans une "rupture".

Bâtir un cadre normatif porteur

C'est de la responsabilité du législateur de décider ce qui doit être imposé voire pénalisé. C'est à lui de mettre en place des politiques publiques, d'imposer les contraintes nécessaires, de prévoir les sanctions afférentes. Cela participe du mieux-être collectif et répond aux principes de notre démocratie.

L'imposition de normes a permis aussi d'enclencher des dynamiques de réduction notable des pollutions industrielles (exemple de l'industrie chimique). Les normes ont aussi permis d'accélérer la prise en compte du développement durable (exemple des certifications). Cela nécessite une réflexion globale qui n'aurait sans doute pas eu lieu spontanément. La norme astreint au changement. Toutefois, il convient de limiter la multiplication de celles-ci en évitant les incohérences qui conduisent à une forme de saturation et de rejet par les parties concernées.

L'impulsion de l'État doit être effective pour que l'ensemble des acteurs de la collectivité s'emparent de la question et changent leurs comportements. Il est donc nécessaire de ne pas donner l'impression que seule l'action citoyenne est responsable.

À titre d'exemple et conformément à une nouvelle loi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024, les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place un tri à la source des biodéchets pour les particuliers, dans le cadre du service public de gestion des déchets. Alors même que la nouvelle loi n'était pas encore entrée en vigueur, les apports de compost ont été multipliés par 10 en quelques mois dans un quartier dijonnais.

Cet exemple montre que l'émergence d'un cadre normatif, ou la simple annonce de l'évolution future de ce cadre permet d'insuffler des changements de comportements chez le citoyen.

Renforcer le caractère prescriptif des politiques publiques

Au niveau local, certaines dispositions juridiques ou normatives pourraient être davantage prescriptives afin d'accélérer les actions de planification écologique dans les territoires, en cherchant à modifier les comportements des acteurs.

Par exemple, la création et la réhabilitation de bâtiments publics pourraient être conditionnées à la mise en place d'une source d'énergie renouvelable (exemple : panneaux

photovoltaïques et autoconsommation). Les permis de construire de maisons individuelles pourraient être conditionnés à des dispositions spécifiques en matière de gestion de l'eau (exemple : récupération et stockage de l'eau de pluie).

A contrario, certaines normes freinent les initiatives sans apporter de réelle plus-value aux projets de planification écologique. Une revue des normes locales pourrait être envisagée selon une double perspective :

- Examiner les normes au cas par cas, en fonction des domaines de planification écologique concernés. En effet, de multiples cas de figures existent. Dans certaines situations, les freins juridico-administratifs prédominent alors que dans d'autres les principaux freins concernent l'acceptabilité sociale des projets (exemple de l'éolien).
- Avoir une approche globale et transversale, en examinant les aspects juridiques (exemple : garanties assurantielles), financiers (exemple : fiscalité, rentabilité), économiques (exemple : pertes de part de marché) et administratifs (exemple : délais d'instruction des dossiers, lisibilité des aides).

Renforcer la coopération entre les acteurs porteurs de projet

La COP territoriale repose sur la capacité à mobiliser le plus grand nombre. Il est impératif que les acteurs concernés à l'échelle d'un territoire se mettent d'accord et portent ensemble un projet commun au sein duquel ils se sont associés. Ceci doit se jouer à tous les niveaux de collectivité (habitants, entreprises, services de la collectivité...).

Pour exemple, la coopération entre communes est une étape indispensable pour l'élaboration d'aménagements cyclables inter-villages qui ne s'arrêtent pas aux bornes du périmètre communal.

Repenser les relations contractuelles

Dès la mise en place d'appels d'offres, il s'agit de penser un cadre qui ne soit pas défavorable aux pouvoirs publics.

Pour ce faire, il est nécessaire de définir au sein des AMI ou des marchés, des cadres qui permettent d'obtenir un retour à ces consultations d'entités locales, d'entreprises et de structures régionales. Repenser les critères, la taille des lots par exemple et la formation des services des collectivités sont sur ce point des dimensions cruciales.

Dans le champ des appels d'offres, il devient aussi nécessaire de contrôler la bonne réalisation de l'exécution, de l'engagement et des promesses de l'adjudicataire de l'AO.

Placer le financement au cœur du débat sur la planification écologique en Bourgogne-Franche-Comté

Tous les travaux démontrent que les besoins en investissement "Climat" sont particulièrement massifs. Or, en Bourgogne-Franche-Comté, il n'existe pas de chiffrage des besoins d'investissements "Climat" qu'il faudrait couvrir afin d'atteindre la neutralité carbone. Cette question est essentielle puisqu'elle va conditionner le niveau des moyens financiers à dégager pour atteindre les objectifs de planification écologique dans la région. Ce sujet est d'autant plus primordial que les capacités de financement des agents économiques publics et privés sont particulièrement limitées par un niveau d'endettement massif et par des perspectives de réduction pluriannuelle des dépenses publiques.

Ainsi, compte tenu d'une capacité de financement modérée et de besoins d'investissement avérés, les acteurs publics et privés risquent de se retrouver dans une impasse financière en matière de stratégie d'investissement "Climat", avec des besoins largement supérieurs aux possibilités de financement, même si certains investissements seront étalés dans le temps. In fine, la planification écologique pourrait se résumer en un "affichage politique" intenable du fait de capacités de financement totalement inadaptées à la hauteur des besoins.

Concernant les collectivités locales, la planification écologique ne pourra pas se faire sans modifier les règles et normes budgétaires actuellement en vigueur, au niveau national. Le paradigme actuel doit être mis en débat, notamment en ce qui concerne les capacités de désendettement respectivement plafonnées à 9, 10, 12 années pour les Régions, les Départements et les Communes/EPCI. Sans engager un débat de fond sur les capacités de financement des collectivités locales, le risque est d'aller vers une planification écologique à "deux vitesses", avec d'un côté des collectivités peu endettées qui pourront financer des projets locaux, et d'un autre côté des collectivités ayant atteint leur plafond d'endettement et qui n'auront plus de latitude. Cette problématique est déterminante pour les Régions qui n'ont quasiment plus de levier fiscal.

Dans un tel environnement contraint, la question du financement de la planification écologique doit être placée au cœur du débat de la Conférence des parties (COP) de Bourgogne-Franche-Comté. La soutenabilité budgétaire des investissements "Climat" est un sujet majeur de préoccupation. Il est indispensable de s'assurer préalablement de la capacité financière des acteurs publics et privés à porter les dépenses de planification écologique. Sans ce préalable, la réflexion sur les actions à mettre en place apparaît comme étant totalement désuète, tout comme les préconisations qui permettraient de déployer plus efficacement la planification écologique dans les territoires.

Il est impératif de réaliser une étude sur le financement des objectifs régionaux de planification écologique. Cette étude viserait à :

- Évaluer la hauteur du mur de dépenses "Climat" à engager en Bourgogne-Franche-Comté d'ici 2030.
- Inscrire ces besoins dans une stratégie pluriannuelle de financements publics pour le climat, intégrant de façon explicite les besoins des collectivités locales par échelon et les leviers de financements associés.
- Estimer les besoins en investissements immatériels qui sont notamment portés par des dépenses de fonctionnement (exemple : ingénierie).
- Estimer les leviers de financement prioritaires et envisageables :
 - "Dettes" : tout le besoin de financement additionnel est financé par de la dette.
 - "Redirection" : les investissements climat additionnels sont réalisés à la place des investissements habituellement réalisés pour d'autres politiques publiques.
 - "État" : augmentation du soutien financier de l'État en direction des collectivités locales, le reste du besoin de financement additionnel étant couvert par de l'endettement.
 - "Ressources propres" : augmentation des taux de fiscalité locale mais mesure difficilement acceptable, niveau élevé de cessions d'actifs et prélèvement sur le fonds de roulement.
 - "Économies" : les économies induites par les travaux de rénovation énergétique permettent une baisse des dépenses de fonctionnement des collectivités locales et alimentent l'autofinancement (épargne brute).
- Questionner le financement de la planification écologique sous l'angle de l'acceptabilité sociale. Les questions de fiscalité et de dette sont en effet au cœur du débat. Comment les dépenses "Climat" seront-elles financées ? Qui payera, in fine ?

Former - accompagner

L'éducation, la formation et l'accompagnement au changement sont des préalables essentiels et indispensables à la transformation profonde de modèle sociétal, de comportement et de paradigme qu'implique la transition écologique au sens large. Il s'agit donc de la première condition de réussite de la démarche, sans laquelle le pas de la transition qui doit être franchi ne pourra pas l'être dans des conditions compréhensibles et acceptables par le plus grand nombre.

Tous les individus sont concernés, à la fois à titre personnel, dans leur vie quotidienne, leurs choix et leurs comportements, et au niveau collectif, par exemple, dans le cadre de l'exercice de l'activité professionnelle ou dans les politiques de l'emploi et des compétences.

Ces questions relèvent en grande partie du niveau national. Pour cette raison, la stratégie Emploi et compétences en cours de formulation reste pilotée par le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE).

Pour autant, le CESER s'est attaché à identifier, dans un contexte régional, des pistes d'actions, des conditions de réussites, des freins, en se focalisant sur les leviers sur lesquels la Région BFC a prise.

Lycées - Aller vers un numérique éducatif plus vertueux

Passer d'un système basé sur l'offre à un système basé sur la demande : dans les lycées, répartir les besoins des utilisateurs (élèves et personnel) plutôt que de prévoir des déploiements massifs et systématiques de nouveaux équipements informatiques (machines et logiciels). Il s'agirait par exemple d'apporter de la souplesse dans l'achat, en donnant aux établissements la possibilité de faire des demandes en fonction de leurs besoins, au sein d'une offre pluriannuelle négociée par la Région.

Faire une évaluation permanente de l'état et de l'utilisation du parc informatique, basée sur un usage réel, et accompagner cette évaluation du développement d'une filière de recyclage des outils informatiques, en premier lieu entre établissements, sous forme de ressourcerie

interne, puis ouverte à des organisations extérieures (dans les limites autorisées par la réglementation).

Investir dans l'humain : renforcer les personnels responsables de la maintenance informatique dans les lycées, s'assurer qu'ils aient la formation nécessaire pour intervenir sur les matériels et les réparer quand c'est possible. Il s'agirait également de rapprocher la Région et l'Éducation nationale : par exemple, mettre en place des formations à destination des enseignants, sur l'utilisation optimale des outils numériques ou sur la transmission de gestes plus responsables à leurs élèves.

Sensibiliser à l'utilisation responsable des outils numériques et aux usages : la Région pourrait lancer une campagne d'information et de sensibilisation à destination de tous les personnels (techniques, administratifs et enseignants) et tous les élèves des lycées.

Privilégier les solutions locales de stockages de données.

Favoriser l'utilisation des logiciels libres, qui augmentent la durée de vie des machines et qui sont moins soumis à une logique marchande poussant à un renouvellement rapide et continu des logiciels.

À titre d'exemple, pour l'année scolaire 2023/2024, un CFA du Doubs a décidé de fournir un ordinateur portable à chacun de ses professeurs (soit 60 machines). L'établissement a fait le choix d'acheter des ordinateurs ultra portables reconditionnés, équipés de Windows 11 et office 365, sous garantie pendant 1 an (500€ par ordinateur reconditionné contre 1 200/1 500€ prix neuf).

Tous les professeurs ont été volontaires pour mettre en place un projet collaboratif dont l'objectif, à terme, est de remplacer tous les ordinateurs en fin de parcours au sein de l'établissement par des appareils reconditionnés, y compris dans les salles d'informatique pour les apprenants.

La démarche n'est pas simple à mettre en œuvre, notamment pour trouver un fournisseur, et s'assurer que les équipements soient comparables. À ce jour, tous les équipements fonctionnent très bien.

Autre exemple, lors du renouvellement du parc informatique de l'Association Cap Emploi Ressources, le conseil d'administration a fait le choix d'offrir 2 postes aux employés de la structure et de donner les autres à l'Association de lutte contre l'illettrisme à titre gracieux. Celle-ci peut ainsi installer des logiciels d'apprentissage pour les apprenants, quelle que soit leur origine géographique pour maîtriser le mieux possible la langue française.

Accompagner les établissements d'enseignement secondaires dans la réduction de leur empreinte écologique

Former tous les personnels techniques (notamment en restauration) à des pratiques plus respectueuses de l'environnement – s'inspirer par exemple de la politique du CROUS BFC en matière de restauration universitaire.

Poursuivre les efforts en matière de réduction des coûts de l'énergie, par tous les moyens nécessaires (rénovation thermique, changement des systèmes de chauffage...).

Assurer un rôle de chef de file pour appuyer la mutualisation des équipements (restauration, équipements sportifs et culturels...) entre établissements, collectivités, associations...

Engager une réflexion collective, à tous les niveaux, pour déterminer l'échelle la plus adaptée en fonction du type de formation : vaut-il mieux déplacer les jeunes ou offrir des formations de proximité, quitte à limiter les choix ? La Région devrait engager une réflexion globale sur l'accès aux établissements d'enseignement secondaire et supérieur à l'échelle des bassins de vie, et aider ceux qui ne trouvent pas de formation à proximité à se déplacer et à se loger en priorisant les solutions les plus durables.

Orientation - Lier l'information sur les métiers/les formations et les enjeux environnementaux

Recontextualiser les métiers en déficit de main d'œuvre et montrer systématiquement leur importance éventuelle au regard des enjeux environnementaux.

Faciliter l'accès aux établissements et organismes de formation qui forment à ces métiers.

Chercher une cohérence entre l'offre de formation et les réformes en cours (par exemple, réforme de la voie professionnelle).

S'appuyer sur les réseaux existants (par exemple, France Services) pour apporter l'information sur les métiers et les formations au plus près des usagers, dans les territoires.

Enseignement supérieur et recherche - Donner davantage de moyens d'action aux étudiants et aux chercheurs

Ouvrir un règlement d'intervention régional pour soutenir les projets étudiants en lien avec la transition écologique et la protection de la biodiversité (version universitaire des règlements d'intervention en faveur des projets lycéens).

Sortir du modèle de concurrence pour l'implantation des formations supérieures : adapter l'offre aux besoins des étudiants et des acteurs socio-économiques.

Continuer et renforcer le soutien de la Région à la rénovation (notamment thermique) des bâtiments universitaires et des logements étudiants (sur les campus et en dehors des sites universitaires tels que les "Maisons d'étudiants").

Soutenir une recherche fondamentale plus durable.

Aider à la mise en œuvre des solutions existantes, mêmes imparfaites, pour accompagner les transitions en soutenant le transfert de technologie (exemple des moteurs hydrogène).

Formation tout au long de la vie (tous publics) - Sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux écologiques, contribuer à faire évoluer les connaissances et les comportements

Intégrer systématiquement des modules de sensibilisation à la transition écologique et aux enjeux écologiques dans toutes les formations financées par la Région, y compris pour les publics les plus éloignés de l'emploi (bénéficiaires RSA, jeunes NEETs...).

S'assurer que ces modules soient réellement mis en place et en vérifier les contenus.

Former les formateurs afin qu'ils puissent à leur tour transmettre les messages aux stagiaires.

Développer des supports et des ressources pédagogiques "prêts à l'emploi" pour les formateurs.

S'appuyer davantage sur l'enseignement supérieur pour identifier les compétences qui seront davantage sollicitées demain, développer de nouvelles modalités d'enseignement et d'apprentissage, et contribuer à la réflexion sur les transitions.

Adapter l'offre de formation : croiser les enjeux écologiques et les besoins des territoires, des employeurs, des actifs

S'appuyer sur des axes prioritaires, des filières et construire l'offre en partenariat entre les professionnels du monde économique, les acteurs de la formation et les apprenants.

S'assurer d'une offre de formation suffisante et adaptée dans les secteurs particulièrement concernés par les évolutions et les besoins en nouvelles compétences : rénovation thermique des bâtiments, adaptation et interconnexion des réseaux d'électricité, accompagnement du programme nucléaire, numérique, transformation de la filière automobile...

Ne pas limiter l'offre de formation aux métiers en tension aujourd'hui, car ce ne sont pas nécessairement les métiers qui recruteront demain : développer les capacités d'adaptation de tous, actifs ou en formation, afin de se préparer aux défis de demain.

Conditionner les aides aux employeurs à la formation de leur main-d'œuvre.

Adapter les référentiels de formation.

Faciliter le développement des labellisations.

Former et accompagner les formateurs et les maîtres de stage/d'apprentissage en continu.

Faciliter l'accès aux formations (aides financières, accueil et accompagnement, offres de logement dans des "Maisons des apprenants"...).

Des conditions de réussite budgétaires, financières et collectives

Les objectifs de planification écologique en Bourgogne-Franche-Comté ne pourront pas être atteints sans un renforcement significatif des capacités de financement publiques et privées.

Mobiliser la Banque européenne d'investissement (BEI)

La Banque européenne d'investissement (BEI) est l'institution de financement de l'Union européenne. Elle est le principal bailleur de fonds multilatéral au monde, notamment pour le financement de l'action en faveur du climat (60% du financement de la BEI est dédiée à la transition écologique). La BEI met plusieurs outils de financement à la disposition des acteurs publics et privés, parmi lesquels :

- Des prêts pour le secteur public destinés à financer un programme d'investissement composé de projets de plus petite taille, généralement à partir d'un montant de 100 M€.
- Des prêts pour le secteur privé visant à financer des projets ou des programmes d'investissement. Ces produits comprennent des financements sur projet ainsi que des financements par emprunt ou dette hybride.
- Des investissements en fonds propres qui sont axés sur des projets liés aux infrastructures et à l'action pour le climat.

En Bourgogne-Franche-Comté, la BEI a financé plusieurs investissements publics d'envergure (matériels roulants TER, travaux dans les lycées, tramways de Besançon et de Dijon, autoroutes...). Elle a également financé des acteurs ressortant du niveau national (Bpifrance, banques commerciales et mutualistes, groupe PSA...) qui ont ensuite réinvesti dans les économies régionales. Par exemple, la BEI a financé Bpifrance à hauteur de 375 M€ afin de soutenir la transition écologique et énergétique des entreprises de taille intermédiaire (ETI). Dans d'autres régions françaises, la BEI semble être davantage mobilisée par les acteurs publics, notamment par les Départements (exemples : travaux dans les collèges en Alsace, Essonne, Seine-Maritime, Seine et Marne...) ou par les EPCI (exemple : renforcement et extension de réseaux d'adduction d'eau en Bretagne). La COP territoriale pourrait s'inspirer de ces exemples locaux.

Mobiliser les programmes sectoriels européens

Les programmes sectoriels européens couvrent l'ensemble des domaines d'intervention de l'UE en dehors de la politique de cohésion et de la politique agricole commune. Plusieurs thématiques d'intervention recoupent les enjeux de planification écologique : l'environnement, l'économie circulaire, la transition vers l'énergie propre, l'innovation...

Trois programmes sectoriels concernent plus particulièrement la planification écologique :

1/ *Le programme LIFE*. Il constitue le cadre de financement de l'UE pour les politiques liées à l'environnement et au changement climatique. Doté d'une enveloppe de 5,4 Mds€ sur la période 2021-2027, LIFE finance des projets dans deux domaines :

- L'environnement (3,5 Mds€) : nature et biodiversité, économie circulaire et qualité de vie.
- L'action pour le climat (1,9 Mds€) : atténuation du changement climatique et adaptation, transition vers l'énergie propre.

2/ *Le programme Horizon Europe*. Il soutient principalement des projets collaboratifs de recherche et d'innovation. Doté d'une enveloppe de 95,5 Mds€ sur la période 2021-2027, Horizon Europe finance les projets relevant des domaines suivants :

- Science d'excellence (25 Mds€) : recherche fondamentale, technologies futures et émergentes, développement des infrastructures de recherche...
- Problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne (53,5 Mds€) : santé, culture, créativité et société inclusive, sécurité civile, numérique, industrie, espace, climat, énergie et mobilité, alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement.
- Europe innovante (13,6 Mds€) : innovations dans des domaines à haut risque pour des investisseurs privés, comme les technologies de l'information et de la communication, les nanotechnologies, les matériaux avancés, la biotechnologie, la RDI (Recherche, Développement, Innovation) spatiale ou encore l'innovation dans les PME.
- Actions transversales (3,4 Mds€) : élargir la participation et renforcer l'espace européen de la recherche.

3/ *Le programme Digital Europe*. Il consiste à soutenir et accélérer la transformation numérique de l'économie afin d'en faire profiter les entreprises, les citoyens et les administrations. Ce programme est doté de 7,6 Mds€ pour la période 2021-2027, dont 1,1 Mds€ pour le déploiement des capacités numériques en faveur des secteurs d'intérêt public (transports, santé, environnement...).

En 2024, la Région BFC va lancer un marché d'accompagnement à destination des porteurs de projets afin de se positionner sur des programmes sectoriels européens. Dans son avis du 9 avril 2024 relatif à la déclinaison 2024 du plan de mandat 2021-2028, le CESER approuve cette démarche qui pourrait procurer des financements complémentaires pour les porteurs de projets bourguignons-francs-comtois.

In fine, les programmes sectoriels viendront compléter utilement les programmes européens déployés en Bourgogne-Franche-Comté. Il importe de souligner que les programmes FEADER, FEDER/FSE+ et Interreg France-Suisse financent de très nombreux projets bourguignons et francs-comtois dédiés à la transition énergétique et écologique.

Pour exemple, deux actions en Bourgogne-Franche-Comté :

- Le programme LIFE "Tourbières du Jura" est axé autour de la réhabilitation du fonctionnement hydrologique des tourbières, afin de les régénérer. À ce titre, 18 km de cours d'eau seront restaurés d'ici 2029. Le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté est le coordonnateur du programme.
- Le programme LIFE "EnergyEfficiency4Smes" s'adresse aux entreprises des secteurs agro-alimentaire, métaux et hôtellerie-restauration, afin d'aider ces entreprises à renforcer leurs compétences sur les questions énergétiques, mais aussi à mettre en œuvre concrètement les préconisations issues d'audits énergie. La CCIR Bourgogne-Franche-Comté est le coordonnateur du programme.

Engager les citoyens dans le financement de projets locaux de transition écologique et énergétique

Plusieurs réglementations et initiatives encouragent le développement de la "finance verte". L'objectif est de faciliter les investissements ayant un impact positif sur l'environnement, sur la transition énergétique et pour la lutte contre le réchauffement climatique. Il existe par exemple des produits d'épargne dite "solidaire, responsable et verte". La récente loi relative à l'industrie verte (octobre 2023) a créé un Plan d'épargne avenir climat (PEAC) afin de verdir l'épargne des jeunes de moins de 18 ans. Les citoyens peuvent également investir dans des entreprises énergétiques de territoire, en souscrivant à des parts sociales.

La COP territoriale pourrait initier une réflexion dans l'objectif de davantage mobiliser l'épargne des Bourguignons-Francis-Comtois en faveur de la planification écologique. Cette réflexion pourrait associer l'État, la Région, le CESER, la Place financière, la Banque de France, la Caisse des dépôts, l'ADEME, la Chambre régionale des comptes, et des acteurs de terrain ayant déployé des actions financées par les citoyens.

À titre d'exemple, la Fruitière à énergies est une entreprise énergétique créée en 2017 sur le territoire de Quingey, dans le département du Doubs. Elle a permis d'installer, en toiture, près d'un Mégawatt solaire photovoltaïque ce qui représente la consommation électrique annuelle de près de 1500 personnes (hors eau chaude sanitaire et chauffage), soit l'équivalent des habitants d'une ville comme Quingey. Les citoyens peuvent souscrire des parts sociales, ce qui permet de soutenir les projets d'énergies renouvelables. La Fruitière à énergies compte environ 290 associés (habitants, collectivités, entreprises et associations...). Son modèle économique repose sur un "investissement patient", avec une rémunération juste et non spéculative des souscripteurs.

Développer des filières durables et des emplois, en réponse aux besoins de transition écologique et énergétique

En Bourgogne-Franche-Comté, 67 CRTE (Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique) ont été conclus. Au-delà de leur première vocation environnementale, les CRTE doivent être réaffirmés dans leurs composantes économiques et sociales, afin de développer des réponses entrepreneuriales adaptées aux besoins de la transition écologique. Pour ce faire, le CESER préconise à la COP territoriale de s'appuyer sur les CRTE afin de développer les filières durables et les emplois.

L'objectif est de structurer les filières liées à la transition écologique et énergétique (alimentation durable et solidaire, économie circulaire...), au niveau local en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs publics et privés mobilisés dans les CRTE. La mise en réseau des acteurs, les échanges de pratiques, la formation sont des actions à encourager à ce titre.

Par exemple, en matière de rénovation énergétique, la feuille de route 2020-2024 "Matériaux de construction biosourcés en Bourgogne-Franche-Comté" identifie assez nettement un manque de structuration des acteurs et des filières. Cette feuille de route met en avant également le fait que les matériaux biosourcés peuvent jouer un rôle socio-économique majeur pour les territoires, en tant que vecteur de nouveaux savoir-faire spécifiques et d'emplois locaux non délocalisables. La COP en Bourgogne-Franche-Comté peut servir de tremplin pour développer cet ensemble, étant donné que d'autres ressources constituent des pistes à explorer comme le textile recyclé, la laine de mouton...

Des conditions de réussites individuelles

S'engager dans un changement effectif des comportements

Comment s'adresse-t-on aux individus et aux organisations pour faire changer les comportements ?

Il est nécessaire de porter un regard micro (les individus, à titre individuel et privé) mais aussi macro (les organisations : filières, entreprises, collectivités publiques...).

Il convient d'illustrer le poids effectif des responsabilités des individus et des organisations dans cette nécessité de changement.

Il faut convaincre et démontrer aux habitants qu'un mouvement global de changement est bien engagé au niveau macro.

Il est impératif de s'appuyer sur la jeunesse, les enfants étant très prescripteurs du comportement de leurs parents.

Favoriser l'acceptabilité économique et financière pour les particuliers et les entreprises, en engageant une réflexion sur l'évolution des modèles économiques et financiers du secteur privé

Le secteur privé joue un rôle essentiel dans la réussite de la transition écologique et énergétique, puisque les $\frac{3}{4}$ des investissements "Climat" sont réalisés par les ménages et les entreprises. D'une part, les particuliers investissent principalement pour la rénovation énergétique des logements, l'achat de véhicules électriques et la production d'énergies renouvelables. Ces apports financiers ne pourraient pas se faire sans les aides publiques. D'autre part, les entreprises contribuent à décarboner leurs modes de production, par le biais d'investissements matériels et immatériels (R&D, formation, reconversion des salariés). Le financement peut prendre plusieurs formes (autofinancement, emprunts bancaires, marchés financiers...) selon des proportions très variables en fonction de la taille de l'entreprise et du secteur d'activité.

L'investissement privé est cependant confronté à d'importants freins économiques et financiers, plus particulièrement en matière de retour sur investissement (rentabilité, amortissement...). Ces freins limitent nettement l'acceptabilité des investissements "Climat". Les trois domaines suivants sont particulièrement illustratifs à ce titre.

1/La rénovation énergétique des logements. Les montants financiers à engager sont conséquents avec un retour sur investissement qui n'est ni immédiat, ni évident. Une rénovation globale de logement coûte en moyenne 18000€, pour des économies sur les factures d'énergie de l'ordre de la centaine d'euros par mois. Malgré les aides publiques, les restes à charge sont très importants, ce qui oblige les propriétaires à avancer les fonds en mobilisant leur épargne.

2/La production d'énergies renouvelables. Les aides financières constituent l'incitation la plus forte pour investir, sous réserve d'un accompagnement technique adapté. Pour autant, la rentabilité d'un projet d'EnR ne va pas de soi. Par exemple, pour les panneaux solaires, l'investissement peut être rentabilisé entre 8 ans et 20 ans selon les cas. Cette rentabilité tardive constitue un frein d'autant plus important qu'il est difficile de se projeter à long terme, compte tenu de la volatilité des prix de l'énergie. Il convient de rappeler à ce titre que le "prix spot" de l'électricité livrable en France était, en 2021, trois fois plus élevé que le point culminant relevé sur la dernière décennie. La notion d'investissement doit prévaloir sur la notion de rentabilité, particulièrement en ce qui concerne les panneaux photovoltaïques. Néanmoins, cette situation ainsi que nos références et logiciels historiques de retour sur investissement nous obligent à repenser ces investissements dans une dimension à long terme, en intégrant ces projets dans une logique structurelle plutôt que de production.

Il est nécessaire d'élargir la recherche de l'exclusive rentabilité financière à celle de la mise en place d'un mode de production décarbonée et d'indépendance énergétique partielle.

3/Les investissements "Climat" dans les entreprises. La grande majorité des dirigeants considère qu'il est difficile d'investir dans la décarbonation, en raison de lourdes incertitudes pesant sur la rentabilité des investissements. Le bouleversement des modèles d'affaires implique un grand risque financier et peu de certitudes en matière de retour sur investissement. Décarboner est souvent synonyme de risques et de désavantages à court terme, avec une crainte de perdre en compétitivité vis-à-vis de la concurrence.

Compte tenu de ces problématiques de retour sur investissement et de rentabilité, le CESER préconise à la COP territoriale d'engager une réflexion sur l'évolution des modèles économiques et financiers du secteur privé. Le paradigme actuel est en effet inadapté aux enjeux et aux besoins en investissement "Climat". Ce paradigme doit être reconsidéré en profondeur afin de répondre aux objectifs suivants :

- Engager les particuliers dans la transition énergétique et écologique, en conciliant un modèle de financement public incitatif avec un retour sur investissement raisonnable pour les particuliers.

- Inciter les entreprises à réaliser leur transition verte tout en apportant des garanties suffisantes en termes de compétitivité et de développement des modèles d'affaires, sur le moyen terme.
- Les inciter à s'intégrer dans le cadre de projets de production d'électricité verte au sein d'initiatives d'Auto-Consommation-Collective, portées à l'échelle locale, leur permettant ainsi de s'inscrire dans des démarches de partenariat et de coopérations territoriales vertueuses.
- Encourager les investissements privés pour la transition énergétique et écologique, en tenant compte des limites du subventionnement public, dans un contexte durable de réduction des dépenses publiques et de la dette.

Initier des démarches pédagogiques

La pédagogie apparaît comme un facteur essentiel à la sensibilisation et à l'appropriation par le citoyen aux enjeux liés à la transition écologique.

À titre d'exemple, il s'avère pertinent de miser sur des méthodes ludiques et collectives pour favoriser les changements de comportement (ex : concours "sans ma voiture" de Grand Besançon Métropole).

CONCLUSION

Afin d'atteindre les objectifs ambitieux portés par la COP territoriale, mais non moins indispensables pour assurer un avenir viable pour toutes et tous, le CESER insiste fortement sur la nécessité d'appropriation et d'acceptabilité sociale. Pour garantir la compréhension et la diffusion des enjeux au plus grand nombre, la COP territoriale doit agir en premier lieu sur la simplification tant dans les concepts que le vocabulaire utilisés. Elle doit être audible pour pouvoir être entendue et ainsi voir ses ambitions et ses actions appliquées dans tous les territoires et à tous les niveaux.

Il est indispensable de poursuivre le travail de mise en réseau de tous les acteurs. Le rassemblement autour de ce bien commun que constitue notre environnement est une condition sine qua none de la réussite de ce projet de grande ampleur. Le dialogue et la concertation entre les citoyens et les organisations doivent être la norme.

Dans une logique de transformation profonde des comportements et d'une adaptation de la société au dérèglement climatique, la formation tout au long de la vie est une étape incontournable. Elle se joue à différents niveaux : par l'orientation même des jeunes et des actifs en reconversion, par l'ajout de modules de sensibilisation aux enjeux environnementaux dans les formations financées par la Région, dans un contexte de mutation des filières et des métiers.

Sans massification des financements au service de la planification écologique, les objectifs ne pourront pas être atteints. Il convient que les besoins soient chiffrés, que les politiques budgétaires soient réorientées, que les ressources soient repérées à tous les échelons, que la fiscalité des projets de transition et d'adaptation des entreprises et des particuliers soit revisitée. Les aides financières constituent l'un des leviers déterminants du passage à l'action, corrélées à la simplification administrative du montage des dossiers et à la réactivité du versement.

L'expérimentation locale doit être une démarche au service d'une République plus proche, plus citoyenne et plus résiliente. Adossée au potentiel spécifique de chaque territoire, la notion de différenciation des initiatives est nécessaire. Ces actions locales doivent être partagées et agglomérées à l'échelle de la Nation.

Il convient d'imaginer à l'échelle régionale "une tête de réseau" des expérimentations territoriales. Il est en effet nécessaire de porter à connaissances ces initiatives pour permettre le partage et l'échange sur les projets réussis et ceux en échec. Cette entité jouerait le rôle d'un centre de ressources destiné à l'accompagnement et à l'évaluation. Elle pourrait établir un référentiel de propositions pour généraliser les acquis et les porter à une échelle régionale et nationale. Les travaux alimenteraient les réflexions permettant d'identifier les adaptations et les évolutions nécessaires conduisant à la redéfinition des cadres réglementaires.

Au côté du Conseil régional et de la DREAL, le CESER BFC, de par son positionnement, sa volonté, au travers de sa démarche "hors les murs" pourrait jouer une forme d'interface experte et citoyenne pour contribuer à la remontée des initiatives et des enseignements à vulgariser largement et, par la même, pour renforcer l'appropriation des enjeux de territorialisation de la planification écologique.

Enfin, la généralisation de la sobriété dans l'accélération de la transition écologique est une part essentielle et prioritaire à prendre en compte dans l'élaboration de la feuille de route par les services de l'État et de la Région. Elle participe aux objectifs de durabilité des modèles, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en favorisant la préservation des ressources naturelles.

Elle doit passer par la promotion de la sobriété énergétique (éducation, sensibilisation, politiques portant sur les normes d'efficacité énergétique des bâtiments et des appareils électroménagers), par l'amélioration de l'efficacité énergétique (innovations technologiques dans la gestion des systèmes notamment par l'utilisation de l'intelligence artificielle et la production d'appareils à faible consommation), par la réduction de la consommation des ressources en encourageant des modes de vie plus durables et en favorisant l'économie circulaire (co-voiturage, transport en commun, recyclage, reconditionnement...).

Il est à souligner que cette contribution est réalisée en début de mandat et dans un délai contraint. Le CESER reste attaché à la mise en place et au suivi de la COP territoriale. Il souhaite pouvoir investir des points spécifiques en coopération avec les services de la Région et les services de l'État dans un avenir proche. Il sera attentif aux retours et aux évaluations qui seront portés à sa connaissance.

À l'heure où le CESER porte cette contribution, l'annonce de la dissolution de l'Assemblée Nationale projette une inquiétude certaine sur la réalisation d'une feuille de route à l'automne 2024. Portée par le Premier ministre au niveau national, par les services de l'État et de la Région au niveau territorial, la COP initiée en 2023 doit transcender les gouvernements et s'appliquer dans tous les territoires. L'adaptation au dérèglement climatique, la préservation de la biodiversité et la baisse de l'émission des gaz à effet de serre sont des objectifs indiscutables pour assurer l'avenir de l'espèce humaine.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 9 abstentions.

Déclarations

Julien Bernard, au nom de la CGT

La problématique de la territorialisation de la COP pousse à s'interroger, en l'état, sur le choix prématuré du périmètre régional. L'échelle régionale ne permet pas en effet d'intervenir dans la dimension macro et globale comme cela serait nécessaire pour être pleinement efficace. En effet, la Région, seule avec ses budgets contraints ne peut avoir qu'une action marginale sur les conséquences et aucunement sur des causes qui sont en grande partie induites par le système économique. Ce même système économique repose sur une ultra mondialisation et a pour vocation première de créer des profits et des dividendes. La déclinaison aurait dû commencer par des orientations politiques nationales en termes de moyens, et pas juste en termes d'objectifs, avant d'interroger les territoires. Des solutions évidentes, par exemple pour les transports, comme le maintien des petites lignes ferroviaires souffrent de budgets contraints par des priorités nationales différentes. Chacun constate l'inconnu autour des choix du gouvernement en matière de réglementation et de budget susceptibles, par exemple, de favoriser un accompagnement des mutations économiques indispensables. Ceci pour ne pas faire reposer la réflexion principalement sur les efforts des individus comme nous sommes conduits à le faire. La CGT, du fait de ces réserves, s'abstiendra donc sur la contribution présentée.

Dominique Gendron, au nom de FO

Les événements climatiques récents, qu'il s'agisse des périodes de canicule ou des épisodes de fortes précipitations accompagnées d'inondations démontrent, s'il était besoin, les conséquences du réchauffement climatique et leur impact sur notre vie quotidienne. Le changement climatique ne relève plus d'une projection lointaine mais prend corps dans notre réalité. La question de notre adaptation à ces changements est par conséquent inévitable et indispensable. Il convient donc d'y préparer nos concitoyens afin qu'ils puissent intégrer cette nouvelle situation pour y faire face. Pour réussir ce passage, une réelle politique d'adaptation doit être mise en place par les pouvoirs publics.

FO considère que les actions d'adaptation doivent s'inscrire dans une démarche globale, tenant compte des enjeux de solidarité, de justice sociale et d'égalité. Il ne peut y avoir d'adaptation réussie si des pans entiers de la société sont laissés pour compte.

Pour FO, les solutions à trouver ne peuvent en aucun cas conduire à appauvrir les salariés ou à aggraver la situation déjà très précaire des plus fragiles d'entre nous. En tant qu'organisation syndicale représentative des salariés, chômeurs et retraités, FO ne se trompe pas de rôle et n'entend pas s'exprimer sur la gouvernance qui reste de la responsabilité du gouvernement et des

politiques. En ce sens, nous pouvons entendre que l'État place la transition écologique au cœur de son action, notre rôle premier de défense des intérêts matériels et moraux des salariés implique que nous revendiquions une transition écologique socialement juste en plaçant avant tout la question des salaires et du pouvoir d'achat au cœur de l'action. Ceci n'est pas antinomique avec la nécessité d'une politique volontariste de défense de l'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique. Il s'agit juste de permettre à nos concitoyens de faire face aux transformations auxquelles notre pays va être confronté à court et moyen terme. Les impacts s'annoncent très grands sur le monde du travail, sur les emplois, sur les conditions de travail, sur la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs.

Cependant, la politique d'adaptation aux changements climatiques ne doit pas pointer un doigt accusateur sur l'activité économique. Il faut penser de nouveaux modèles industriels, développer de nouvelles filières d'avenir avec une économie davantage orientée vers la préservation de l'environnement, garante d'emplois de qualité et de bonnes conditions de travail. Pour FO, il s'agit d'en faire une opportunité pour le monde du travail, et donc pour notre société. Pour FO, les enjeux considérables qui sont devant nous doivent être l'occasion de placer l'humain au cœur de nos objectifs. Cependant, la tâche est considérable, mais elle ne réussira qu'à la condition que chacune et chacun se l'approprient et ne la subisse pas.

Les représentants de l'URFO Bourgogne-Franche-Comté voteront pour la présente contribution.

Claudine Villain, au nom de la CFDT

Le CESER a montré sa capacité à produire un avis en peu de temps, preuve est faite que le "temps long" attribué à notre assemblée ne rime pas avec durée des travaux mais avec vision à long terme. Un temps de travail court peut permettre de proposer une contribution de qualité.

La CFDT est en phase avec cette contribution.

Quelques bémols toutefois. Sur la forme du document ; la conclusion aurait fait un excellent préalable, posant clairement la synthèse de notre positionnement et ensuite l'analyse développant point par point nos constats et préconisations. Nous aurions gagné en lisibilité.

Sur le fond, nous nous attarderons sur l'aspect financier. Nous rejoignons complètement la position sur la nécessité d'un financement massif indispensable pour réussir cette COP Territoriale. En effet, la Région, l'État, l'Europe pourront avoir les plus belles ambitions politiques pour relever les défis de la transition écologique, sans financement supplémentaire, tout risque d'échouer et de ne jamais atteindre les objectifs fixés par l'accord de Paris, au détriment de la planète et des générations futures.

Des fonds existent mais ne sont pas à la hauteur de l'enjeu. Sans une fiscalité revue à tous les niveaux, l'échec est prévisible.

Une révision des modes de financement des Régions est incontournable. L'État ne peut pas d'un côté donner la prérogative du pilotage de la transition écologique aux Régions et ne pas apporter le financement que cela va engendrer.

Alors, certes, dans un contexte budgétaire national contraint, les politiques nous expliqueront que ce n'est pas le moment. Mais à la CFDT, nous sommes convaincus que taxer les superprofits est une source de revenu supplémentaire qui pourrait financer la transition écologique. Il en va de notre avenir et le temps presse.

Sandrine Hilly, en tant que personnalité qualifiée

L'écologie est un grand projet, c'est celui de réinstaller l'Homme dans la Nature, mais ce projet doit garder un sens humain et humble. Prétendre sauver la Terre est une prétention démesurée car c'est la Nature qui aura le dernier mot. Il n'est plus temps de palabrer, il est temps d'agir et de donner des priorités. Nous devons nous adapter au changement climatique. Alors, agissons au plus vite !

En cela, les lycées de la Région BFC peuvent donner l'exemple par la mise en place de panneaux solaires et de zones maraîchères qui auront une double utilité financière et d'émancipation.

Proposons une saisine citoyenne aux lycéens de la Région BFC sur ce sujet de la Transition écologique.

Je voterai bien sûr pour la contribution du CESER BFC sur la COP régionale et souligne un très beau travail de toutes les commissions dans un temps réduit.

Olivier Brasseur-Legry, au nom de l'UDES

Accompagner la transition suppose de s'appuyer sur les initiatives et retours d'expérience essaimés sur le territoire.

Rendre accessible à tous n'est pas uniquement de la communication mais la création du lien entre entreprises et habitants, offres et services pour répondre à des impératifs du quotidien y compris comme une réponse au pouvoir d'achat que dire du pouvoir de vivre en lien direct avec l'appui et les actions des structures économiques locales.

Les démarches à impact positif sont portées par les acteurs locaux y compris des structures de l'ESS : recyclerie, gestion des déchets, reconditionnement, insertion par le travail, économie circulaire et locale. De nombreuses organisations de l'économie et des entrepreneurs sociaux au sein de l'économie sociale et solidaire y compris de l'insertion et des coopératives étaient et sont des pionniers sur ce domaine. Cela suppose d'adapter et rendre intelligibles les démarches d'évaluation de l'impact carbone et des indicateurs de suivi.

Ces illustrations démontrent la triangulation possible entre innovation, entrepreneurs notamment sociaux et écologie. Au-delà d'une approche macro, les initiatives

locales en proximité avec le quotidien des habitants de la région dans un écosystème encourageant la transition en associant les employeurs, les entreprises et secteurs d'activités de l'ESS.

Désignations

Syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan

Sont désignés à l'unanimité :

Jean-Philippe Bazot (titulaire)

Pierre Guinot (suppléant)

Comité d'orientation EMFOR BFC

Est désigné à l'unanimité : Christophe DESMEDT

Conseil d'administration du Centre de lutte contre le cancer François Leclerc (CCFL)

Est désignée à la majorité des suffrages exprimés :

Aline BISSON

Assemblée générale de l'Observatoire régional de la santé BFC

Est désignée à la majorité des suffrages exprimés :

Blandine ALGAVE



Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex



www.ceser.bourgognefranche-comte.fr